

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022
DE L'AGENCE REGIONALE POUR L'AGRICULTURE
ET L'ALIMENTATION (ARAA)**

Janvier 2023

Sigles et Abréviations	3
RESUME	4
INTRODUCTION	5
I. VOLET ADMINISTRATION	5
1.1. Fonctionnement	5
1.2. Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA.....	5
1.3. Audits et certification de comptes de l'ARAA	5
1.4. Production des rapports.....	6
1.5. Passation des marchés.....	6
1.6. Processus de certification ISO	6
1.7. ICT.....	7
1.8. Traitement des dossiers juridiques.....	7
1.9. Gestion du personnel.....	8
II. VOLET PROGRAMME.....	9
2.1. Organisation des comités de pilotage des projets et du comité d'orientation de l'ARAA.....	9
2.2. Organisation du comité technique de suivi des projets et programmes	9
2.3. Participation à des rencontres de l'ECOWAP	10
2.4. Mise en place des outils de gestion et de communication	10
2.5. Processus d'appels à propositions de l'ARAA	11
2.6. Elaboration du plan stratégique de l'ARAA.....	12
2.7. Coordination des projets et programmes.....	12
2.7.1. OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production ».....	14
2.7.1.1.Le programme agroécologie en Afrique de l'Ouest	15
2.7.1.2.Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest .	17
2.7.1.3.Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest	19
2.7.1.4.Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR.....	20
2.7.1.5.Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)	21
2.7.2. OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles »	22
2.7.2.1.Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest	23
2.7.2.2.Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO).....	25
2.7.2.3.Le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles (PRAOP/ECOWAP)...	28
2.7.3. OS3. « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations » ...	30
2.7.3.1.Le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest	30
2.7.3.2.Le Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	30
2.7.3.3.Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)	32
2.7.3.4.Le projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes ..	33
2.7.3.5.Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs (PRISMA)	34
2.7.4. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et le financement».....	34
2.7.4.1.Le Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisé en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)	34
2.7.4.2.Le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation.....	36
III. SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	36
IV. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION PHYSIQUE DU PTBA 2022	38
V. CONCLUSION	38

Sigles et Abréviations

AECID	: Agence Espagnole de la Coopération Internationale pour le Développement
AFD	: Agence Française de Développement
AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AIC	: Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest
AMCC+ GCCA+	: Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest
ARAA	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel
DDC	: Direction du Développement et de la Coopération
ECOWAP	: Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FRAA/EC	: Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation
OWADF	
FSRP	: Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
FSS	: Filets sociaux de sécurité
PACBAO	: Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)
PAE	: Programme agroécologie en Afrique de l'Ouest
PASANA O	: Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PEPISAO	: Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisé en Afrique de l'Ouest
PFUA	: Projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes par la mise en place de périmètres maraîchers transfrontaliers entre le Togo et le Benin
PMAI-AO	: Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest
PPR	: Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal (PPR- Control-GLS)
PRAOP	: Programme Régional d'Appui aux Organisations Professionnelles et Paysannes Agricoles
PRAOP	: Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP)
PRAPS	: Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel
PRISMA	: Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest ()
STOCKS	: Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest-phase intérimaire
PTBA	: Plan de travail et Budget Annuel
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	: Réseau de prévention des Crises Alimentaires
RRSA	: Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
SYRIMA O	: Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest
UE	: Union Européenne
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International

RESUME

En 2022, pour la mise en œuvre des activités de l'ARAA, le budget s'est établi à 31 467 155 USD (22 483 123 UC). Au 31 décembre 2022, le taux d'exécution financière est de Ce 76.72% soit 24 141 621 USD (17 249 066 UC) en en dépense contre un taux d'exécution physique de XX%.

Au cours de l'année, les activités exécutées ont concerné les axes opérationnels du plan stratégique de l'ARAA

- **Sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles**, elle a poursuivi le développement/la révision des outils indispensables de gestion et de reddition de compte (manuel des projets, le déploiement continu du système comptable SAP utilisé par tous les projets et fonds propres de la CEDEAO et du système MESECOPS, le renforcement de l'application des normes IPSAS dans le système de comptabilité de l'ARAA, le renforcement de la communication et de la visibilité des actions de l'ARAA, la certification ISO 9001 en cours, ainsi que ses outils de gestion, site web www.araa.org, la plateforme de suivi-évaluation MESECOPS, etc.). Le renforcement du service juridique avec le redéploiement d'un deuxième conseiller juridique à l'ARAA, ce qui permet d'accélérer le traitement des conventions de financement, des contrats et des avis juridiques qui étaient auparavant soumis à Abuja réduisant ainsi les délais de traitement des dossiers et de signature des conventions et contrats.. Par ailleurs, les comptes composés des ressources internes et de ressources externes des projets et programmes et toutes les autres initiatives ont été certifiés sans réserve par l'audit du bureau de l'auditeur général et des audits spécifiques aux projets. Ce qui a permis de renforcer significativement la crédibilité de l'Agence auprès des partenaires régionaux et internationaux.
- **Pour ce qui concerne le pilotage, la gouvernance et la coordination des projets et programmes**, on note le renforcement de la coordination des projets et programmes placés sous sa tutelle, au moyen de l'organisation de réunions trimestrielles, les réunions des comités techniques des projets, les comités de pilotage, le comité d'orientation de l'ARAA, l'animation des organes de la RRSA ainsi que le partage d'expériences à travers des rencontres de l'ECOWAP ou des « *learning event* ». Les réunions périodiques, ainsi que les rapports périodiques produits par les projets ont renforcé la communication entre les différentes parties, facilité la circulation de l'information, le partage des expériences et surtout la collaboration entre les différents responsables. De plus, l'Agence poursuit le renforcement de ses relations avec les institutions techniques régionales, les organisations paysannes régionales et autres acteurs régionaux qui ont été déléguée pour la mise en œuvre de certains programmes majeurs.
- **Concernant les appels à propositions des projets**, le lancement du dixième appel a permis la sélection des projets dans un délai record de moins de 8 mois entre le lancement de l'appel et la signature des conventions par le Président de la Commission. Bien que ce dernier soit l'appel qui a sélectionné le plus de projets, la montée en puissance de l'ARAA dans la gestion des appels à propositions a permis de boucler l'AP dans les délais requis. Cela a été possible grâce à la capitalisation des expériences passées mais également à l'informatisation du processus.
- **Sur la mise en œuvre des projets à impacts tangibles auprès de la population**, le portefeuille de l'ARAA s'accroît d'année en année. Le portefeuille actuel depuis le lancement de l'ARAA en septembre 2013 à nos jours est à plus de 300 millions de dollars et couvrant plusieurs thématiques : (i) Élevages, Transhumance et Pastoralisme, (ii) Pêche et Aquaculture, (iii) Productivité et compétitivité agricole, (iv) Adaptation de l'Agriculture face aux changements climatiques & Agroécologie (v) Environnement, forêts et conservation de la biodiversité, (vi) Gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et les normes SPS, (vii) Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, (viii) l'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH, (ix) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. Les performances de l'ARAA, notamment, le niveau d'atteinte des objectifs, aurait pu être meilleures si l'Agence n'a pas été confrontée à un problème crucial : celui de l'insuffisance des ressources financières et humaines, le non fonctionnement du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

INTRODUCTION

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) dont le mandat est « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissements régionaux concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées », a été créée par le règlement C/REG.1/08/11. Le lancement officiel de l'Agence s'est déroulé à Lomé, le 27 septembre 2013.

Au cours de l'année 2022, l'ARAA a assuré la coordination et ou la gestion fiduciaire de 20 projets /programmes régionaux ou initiatives.

Ces projets/programmes et initiatives concourent à l'atteinte des résultats des quatre objectifs spécifiques du Programme Régional d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) qui sont les suivants :

- a. OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production » ;
- b. OS2. « Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional » ;
- c. OS3. « Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables » ;
- d. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire ».

En rappel, pour l'année 2022, le plan de travail et budget annuel (PTBA) a été approuvé par le Comité d'orientation de l'ARAA, tenu par vidéoconférence en février 2022 et par les instances statutaires de la CEDEAO (CAF et Conseil des Ministres) de novembre à décembre 2021.

Sur la base de ce programme, les principales réalisations se résument en deux grands volets : i) volet Administration et ii) volet Investissement ou programme. L'analyse présente les principales réalisations au cours de 2022 après avoir apprécié la performance globale du secteur par objectif stratégique.

I. VOLET ADMINISTRATION

Les activités programmées au niveau de ce volet concernent : i) le fonctionnement et l'équipement des locaux de l'agence ; ii) le renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA, iii) les audits et certification des comptes de l'ARAA, iv) la production des rapports, v) les acquisitions/passation des marchés, vi) le processus de certification ISO, vii) ICT, viii) le traitement des dossiers juridiques et ix) la gestion du personnel.

Les principales réalisations en lien avec ces activités sont les suivantes :

1.1. Fonctionnement

Comme chaque année, le fonctionnement a concerné principalement la prise en charge des frais de traduction des documents dans les langues de travail de la CEDEAO, la production et impression des documents, l'assurance, le carburant pour les véhicules, la maintenance du bâtiment, le matériel informatique et les véhicules, le gardiennage du siège et les travaux d'électricité et divers frais (les travaux de réfection, d'électricité, d'internet).

1.2. Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA

A travers l'appui des projets, certaines fonctions transversales et communes ont été fortement renforcées. Il s'agit de la communication, du suivi-évaluation, de l'administration et de la comptabilité. Aussi, des assistantes techniques ont été mobilisées pour renforcer les capacités opérationnelles de l'ARAA à travers la poursuite et/ou l'amélioration des outils de gestion technique et financière des projets

Ces appuis ont également porté sur le renforcement des capacités des agents pour la mise en œuvre efficace des activités de l'Agence..

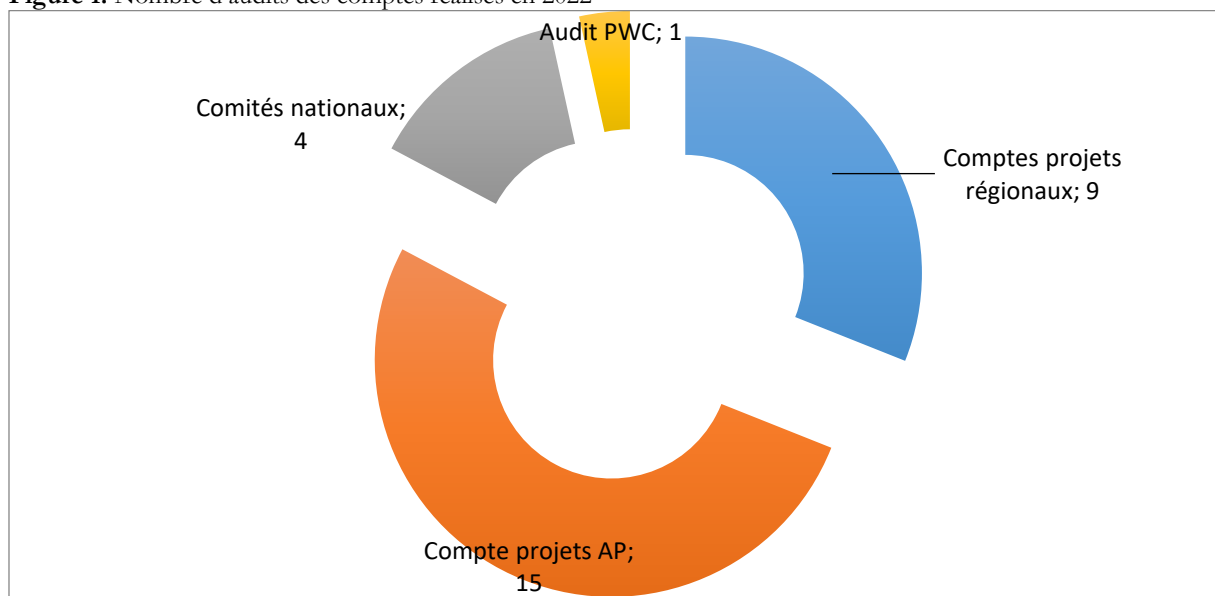
1.3. Audits et certification de comptes de l'ARAA

Au cours de la période sous revue, l'ARAA a subi trois types d'audit :

- Les audits spécifiques des projets et programmes qui ont concerné les projets gérés par l'ARAA et les microprojets terrains que l'Agence finance. Au total vingt-neuf (29) audits ont été réalisés sur l'ensemble des projets et programmes (9 audits des comptes au niveau ARAA: PACBAO, FSS, PATAE, PAIAD, SYRIMAO UE, SYRIMAO AFD, GCCA+, FAPS et PEPISAO) des comptes des micro-projets terrains (15 audits), des transferts aux Comités nationaux (04 pays) et l'audit l'audit général sur l'ensemble des fonds gérés par l'ARAA. Cet audit général, appelé également commissariat aux comptes, a été réalisé sur les comptes de 2021 par le cabinet PWC.

Tous ces audits se sont bien déroulés et les comptes certifiés sans réserve.

Figure 1: Nombre d'audits des comptes réalisés en 2022



1.4. Production des rapports

Tous les rapports et programmes d'activités requis ont été élaborés et transmis à la Commission et aux partenaires. Il s'agit des rapports d'activités et financiers (trimestriels, semestriels et annuel ainsi que les rapports spécifiques), des programmes d'activité et budget (trimestriels, semestriels et annuel) de l'ARAA ainsi que de tous les projets et programmes sous sa coordination.

1.5. Passation des marchés

Pour le fonctionnement et les activités des projets et programmes, il a été procédé à l'acquisition des biens, travaux et services conformément aux procédures en vigueur. Ces acquisitions ont porté essentiellement sur le matériel informatique, les fournitures de bureau et les prestations intellectuelles ainsi que les achats de céréales au profit de la Réserve régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO. Le volume des achats passé en 2022 est d'environ 1,3 milliards de XOF soit 2,2 millions d'euros. Pour l'exercice 2022, les nouvelles dispositions du Code de passation des marchés de la CEDEAO ont été mise en œuvre. Les membres de l'unité se sont également préparés à la réactivation du module « Material Management, MM » de SAP qui servira de points d'entrée des processus de passation des marchés. Le renforcement de l'Unité de passation des marchés en ressources humaines a été identifié comme condition critique pour l'amélioration des performances globales des projets mise en œuvre par l'ARAA.

1.6. Processus de certification ISO

Le processus de certification est un long processus que l'ARAA a entamé avec l'appui du projet stocks. La fin du projet n'a pas permis la poursuite des activités à temps avec l'appui du consultant en charge d'accompagner l'ARAA dans le processus. C'est ainsi que dans le cadre du projet PRAOP 3, les activités restantes seront planifiées en 2023 en vue de réaliser la certification ISO de l'ARAA.

En rappel, le projet stock a permis de disposer de manuel de procédures sur la certification ISO et la formation des agents de l'ARAA en charge de mener le processus de certification. Cette formation a été assurée par les Ains, une équipe s'est rendue à Paris pour une formation assurée par les experts de l'AFNOR en France. A la suite de cette formation, un planning de mise en œuvre du processus de certification de l'ARAA a été mis en place. C'est ainsi que l'ARAA a eu recours à un consultant pour l'accompagner dans le

processus. L'accompagnement du consultant a porté sur cinq points ci-dessous dont les deux premiers ont été réalisés et les trois autres le seront à l'appui du PRAOP 3 :

- réalisation du diagnostic et plan d'actions ;
- formation et sensibilisations ;
- mise en conformité de la documentation ;
- évaluation de la conformité du système ;
- préparation de l'audit de certification.

1.7. ICT

La fonction du service informatique est de gérer les systèmes informatiques de l'Agence et de soutenir les utilisateurs dans l'utilisation de ces systèmes. Il contribue à la réalisation du mandat de l'ARAA en assurant la disponibilité et l'intégrité des données, en améliorant l'efficacité des processus métiers et en favorisant la communication et la collaboration au sein de l'Agence.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations sont :

- la liaison internet : la capacité de la bande passante de la liaison internet de l'Agence est passée de 30 à 50 Mbps sans coût additionnel pour faire face à l'accroissement de la demande suite à l'agrandissement du portefeuille de projets de l'ARAA ;
- le Serveur de sauvegarde local : un système de sauvegarde locale d'une capacité de stockage de 48 To a été mis en place conformément recommandations du l'Audit 2020.
- le site web institutionnel : la version actuellement en ligne du site web de l'ARAA a été lancée courant 2016. Une revue interne conduite en 2021 a recommandé la refonte complète de l'interface pour répondre à l'évolution technologique du moment et aux objectifs de la nouvelle stratégie de communication digitale de l'Agence. Le processus de refonte du site a été initié et devra aboutir à la fin du premier trimestre 2023 au lancement de la nouvelle interface web du site www.araa.org;
- la messagerie cloud : le dispositif de messagerie cloud de l'Agence d'une capacité initiale de 100 Go a été porté à une formule de stockage illimité dynamique pour s'adapter à l'évolutivité du portefeuille de projets.
- la sécurisation de la messagerie mobile et activation de l'authentification à deux (02) facteurs : l'accès à la messagerie électronique de l'Agence est étendue aux périphériques mobiles. Les enjeux de sécurité numérique ont conduit à l'adoption et l'activation d'un système de protection sur périphérique mobile et d'authentification à deux (2) facteurs. Ce qui permet à l'Agence de garder un niveau de contrôle des données sur les périphériques mobiles (smartphones) de ses collaborateurs.

Les principales difficultés demeurent le maintien à jour des compétences du personnel pour suivre l'évolution rapide des technologies, le respect des normes de sécurité informatique du NOC et l'obsolescence du parc de copieurs/imprimantes de grande capacité. Pour lever ces difficultés, les propositions de solutions est la mise en place des modules de formation interne pour le personnel, le renforcement de la sécurité informatique en utilisant des technologies de dernière génération grâce à une provision budgétaire adéquate et l'acquisition de nouveaux copieurs de grande capacité.

En termes de perspectives, il s'agira de poursuivre le processus de transformation digitale de l'Agence, notamment par la :

- mise en place d'une liaison internet redondante auprès d'un opérateur alternatif d'une capacité équivalente à 50% de la liaison internet principale ;
 - mise en cohérence du système de stockage de données pour améliorer sa flexibilité et son évolutivité dans un environnement hybride ;
 - mise aux normes du NOC suivant la norme ISO/IEC 27001 ;
 - mise à niveau du dispositif de visioconférence y compris en mobilité ;
 - mise en œuvre des autres recommandations de l'audit IT 2020 ;
- mise en place d'un appui à la digitalisation progressive des processus métiers de l'Agence.

1.8. Traitement des dossiers juridiques

La fonction principale du Service Juridique est de donner des avis juridiques au Directeur Exécutif de l'ARAA sur tous documents ou toutes questions nécessitant une analyse juridique. Il est aussi chargé de la

rédaction et la revue juridique des conventions, contrats et tous autres documents établissant un lien juridique entre l'ARAA et ses différents partenaires.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations sont :

- la signature diligente des accords signés entre l'ARAA/CEDEAO et les différents partenaires de financement et de mise en œuvre des 20 projets en cours ;
- les avis juridiques donnés par le service juridique sur les questions soumises à son appréciation ;

Bien que les activités se déroulent bien, il convient de noter quelques difficultés encourues mais qui sont entrain de trouver leurs solutions avec la nouvelle équipe dirigeante :

Le suivi des conventions de subvention au niveau de la Direction des Affaires juridiques de la Commission : les conventions de subvention soumises par l'ARAA pour validation par la Commission en cas de signature par le Président de la Commission prenaient assez de temps et de retards considérables mais depuis l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante, cette contrainte a été résolue due à la diligence dans le traitement des conventions soumises à la signature du Président. La mise en place d'un mécanisme de suivi par la désignation d'un point focal basé au sein de la DADR à Abuja permettra un suivi efficace des dossiers de l'ARAA transmis à la Commission.

La diversité des contrats-types et documents juridiques des partenaires : dans le cadre des projets financés par les partenaires, chaque bailleur utilise ses modèles de contrats-types et autres documents juridiques (notamment dans le processus de passations des marchés). Ces documents sont revus et validés par le service juridique avant d'être signés par les autorités contractantes de la CEDEAO. Certaines difficultés peuvent apparaître dans la mise en conformité des exigences des partenaires avec celles de la CEDEAO. Cette diversité des documents juridiques peut être une source de difficulté dans le processus de revue et de validation des documents de certains partenaires.

Pour atténuer les difficultés liées à la multiplicité des contrats, une harmonisation de tous les documents juridiques contractuels est nécessaire pour une meilleure efficacité du processus contractuel de passation des marchés de toutes les institutions de la CEDEAO. Un atelier s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 11 au 17 septembre 2022 afin d'harmoniser les contrats- types et les dossiers -types de passation des marchés que toutes les institutions de la CEDEAO devront utiliser dans leurs relations contractuelles avec leurs partenaires. Les documents ont été discutés et validés par les participants à l'atelier. Les versions finalisées desdits documents sont attendues pour être mises en application par toutes les institutions de la CEDEAO.

1.9. Gestion du personnel

Le personnel de l'ARAA est géré conformément au règlement du personnel de la CEDEAO. Les performances individuelles de 2021 ont été évaluées en 2022 et les accords de performance de 2022 ont été définis et transmis à la Commission de la CEDEAO.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes, l'ARAA fait recours à des consultants prestataires variant entre 6 à 12 mois. Le renouvellement des contrats des consultants est assujéti à l'évaluation de leur performance de la période précédente.

Conformément à la décision du Conseil des ministres sur la conversion du personnel, les 10 personnes qui ont pu être converties en personnel permanent ont réalisé avec satisfaction l'évaluation de la période probatoire d'une année. Les dossiers de la division réserve sont toujours en cours de traitement.

II. VOLET PROGRAMME

Les activités programmées au niveau de ce volet concernent : i) l'organisation des comités de pilotage des projets et programmes et du comité d'orientation de l'Agence, ii) la participation de l'Agence aux rencontres en lien avec son mandat, iii) l'élaboration des outils de gestion et de communication, et iv) la coordination des projets et programmes.

Les principales réalisations en lien avec ces activités sont déclinées ci-dessous :

2.1. Organisation des comités de pilotage des projets et du comité d'orientation de l'ARAA

Le Comité d'orientation de l'ARAA et celui de pilotage des projets/programmes des trois (03) OIG (CILSS-CEDEAO-UEMOA) ont été organisés du 1er au 11 février 2022 et ont permis la validation des rapports d'activités 2021 ainsi que les programmes d'activités 2022. Ils ont également permis de renforcer la coordination et des synergies entre les projets. Les Comités de pilotage ont été tenus en ligne et les projets regroupés en huit (08) thématiques pour une meilleure coordination et synergie entre les parties prenantes de mise en œuvre afin d'assurer l'efficacité et l'efficacités des interventions sur le terrain dans les Etats Membres. Une vingtaine de Projets / Initiatives / programmes totalisant un financement cumulé de plus des 200 millions de dollars US (Financement extérieur) sous coordination directe de l'ARAA. Les projets couvrent les secteurs de (i) Élevage, Transhumance et Pastoralisme, (ii) Pêche et Aquaculture, (iii) Productivité et compétitivité agricole, (iv) Adaptation de l'Agriculture face aux changements climatiques et Agroécologie, (v) Gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et les normes SPS, (vi) Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, (viii) Employabilité des jeunes dans les filières ASPH, (ix) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

Pour la mise en œuvre efficace des projets, plusieurs recommandations ont été formulées au cours de ces réunions des comités à l'endroit des gestionnaires des projets et des institutions.. Il s'agit principalement pour les projets de la prise en compte de l'employabilité des jeunes et du genre, l'amélioration de la coordination, les synergies entre projets, la planification conjointe, la capitalisation, le partage et la gestion des connaissances, l'information et le mapping des projets.

Au niveau des Institutions, les principales recommandations étaient :

- une meilleure implication de l'UEMOA dans l'organisation des Comités ;
- le renforcement du mécanisme et dispositif de coordination des projets et programmes et de collaboration institutionnelle ;
- le développement d'une approche de formulation conjointe des futurs projets et initiatives prévues dans la Région et tenir compte de la capitalisation des acquis antérieurs de chaque Institution ;
- l'amélioration du cadre de Coopération en instituant une réunion annuelle de bilan de la collaboration institutionnelle (CEDEAO, CILSS, UEMOA, CSAO, FAO, CORAF).

2.2. Organisation du comité technique de suivi des projets et programmes

Dans le cadre du pilotage des projets et programmes de l'ECOWAP 2025 et en vue de permettre une meilleure coordination, convergence et synergies dans la mise en œuvre des projets et programmes, les comités techniques de suivi des projets ont été organisés par thématique.

Ainsi, se sont tenues, en visioconférence et en présentielle à Agbelouvé du 26 septembre au 3 octobre 2022, le comité technique de suivi (CTS) de suivi des projets autour des thématiques suivantes :

- **Thématique : Adaptation de l'Agriculture aux changements climatiques & Agro écologie**
 - Comité technique du PAE ;
 - Comité technique projet AIC ;
 - Comité technique du GCCA+ ;
- **Thématique : Gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs et SPS**
 - Comité technique du SYRIMAO
- **Thématique : Élevage & pastoralisme**
 - Comité technique du PEPISAO + FAPS-PRIDEC
 - Comité technique du PPR
 - Comité technique du projet PRAPS
 - Comité technique du PACBAO et PRAOP3
- **Thématique : Résilience, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle**
 - Comité technique du FSS et PMAI-AO

- Comité technique du PRISMA
- Comité technique du PAGR-SANAD
- Comité technique du projet phase intérimaire stock
- **Thématique: Pêche et aquaculture**
 - Comité technique du PESCAO
- **Renforcement des Capacités institutionnelles et organisationnelles**
 - Comité appui USAID IL#2B
 - Plan stratégique ARAA

Ces comités ont permis :

- de faire l'état de la mise en œuvre des recommandations du Comité de pilotage 2021 de chaque projet et de la coordination globale au niveau de l'ARAA,
- d'examiner l'état d'avancement des activités du PTBA 2021, et
- faire le point des difficultés rencontrées et donner des orientations pour leur bonne mise en œuvre et formuler des recommandations pour la bonne mise en œuvre des activités.

Outre ces comités techniques de suivi, des réunions de suivis trimestriels sont organisées chaque trimestre sous la Présidence du Directeur Exécutif à l'effet, d'identifier les difficultés de mise en œuvre des projets et programmes et de trouver les solutions adéquates y afférentes.

2.3. Participation à des rencontres de l'ECOWAP

L'ARAA a représenté la Commission ou contribué à l'organisation de plusieurs rencontres de dimensions nationales, régionales et internationales ainsi qu'à des réunions internes de la Commission.

Au niveau du dispositif de coordination et gouvernance de l'ECOWAP, en tant qu'Agence chargée d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole de la CEDEAO, l'ARAA a contribué à l'organisation de plusieurs réunions : le RPCA, la réunion de *l'Ecowap Donors Group*, le forum international sur l'agroécologie, etc. Toutes ces participations ont permis à l'ARAA de partager ses expériences de mise en œuvre des projets de l'ECOWAP.

2.4. Mise en place des outils de gestion et de communication

Au cours de l'année 2022, l'Agence a assuré la poursuite du déploiement des outils de suivi-évaluation, la poursuite du déploiement du SAP (logiciel intégré de gestion) au sein de l'ARAA et l'élaboration et la diffusion des outils de communication et de visibilité.

Au niveau du suivi-évaluation, il s'est agi de la mise à jour de MESECOPS ainsi que son transfert dans le serveur de l'ARAA. La mise à jour a consisté principalement à une simplification d'un certain nombre de modules comme l'importation des cadres logiques, des PTBA et des PPM, l'intégration des indicateurs de l'ECOWAP afin d'assurer la liaison entre MESECOPS et le système de suivi-évaluation de l'ECOWAP. Pour la maîtrise de l'outil MESECOPS, l'ARAA a assuré le renforcement des capacités des points focaux M&E des projets terrains (SyRIMAO, PATAE et PACBAO).

Par ailleurs, les rencontres de suivi trimestrielles ont été tenues et ont permis de faire l'état périodique de la mise en œuvre des activités et des recommandations des comités de pilotage. Au niveau des projets des appels à propositions de projets, des missions de supervision ont été organisées auprès des porteurs PATAE, GCCA+, PACBAO, RRSA afin d'assurer une bonne mise en œuvre des activités et de garantir l'impact escompté auprès des populations.

Il convient de noter l'implication effective et progressive des Bureaux nationaux de la CEDEAO (dans les pays) et des points focaux PNIASAN dans le suivi des projets de terrain. Outre cela, on note les évaluations internes et externes des projets et programmes, l'élaboration du PTBA 2023 de l'ARAA et des projets et programmes, la validation des rapports et programmes d'activités trimestriels, le suivi de la mise en œuvre des recommandations ainsi que le traitement des requêtes des projets et programmes.

En outre, une étude portant sur l'évaluation des interventions de la RRSA a été conduite et a permis de disposer des informations pouvant améliorer la prise de décision au niveau des interventions de la RRSA.

Quant au SAP, tout comme les autres années, des renforcements des capacités de l'équipe de l'ARAA se sont poursuivis. L'utilisation du système SAP ainsi que les normes IPSAS dans le système de gestion

comptable et financier des projets et programmes s'est vu renforcée. Les rapports sont régulièrement produits et transmis dans les délais.

En ce qui concerne, la Communication et la Visibilité des actions de l'ARAA, elle reste un des piliers majeurs du système de gouvernance, de gestion et d'exécution du mandat de l'ARAA. Elle permet de construire et de consolider l'utilité, la crédibilité et la durabilité de l'ARAA en tant qu'institution régionale de référence en matière d'agriculture et d'alimentation.

En 2022, et ce conformément aux recommandations des Copils, l'ARAA a travaillé à améliorer la communication et la visibilité de ses actions et de celle de ses projets et programmes dans la perspective du travail collaboratif et du renforcement des synergies et des partenariats. L'approche a toujours été de mettre l'accent sur les résultats/effets et impacts sur le terrain tout en mettant en exergue le leadership de la Cedeao dans la résolution des questions de développement auxquelles fait face la région et montrer l'engagement des acteurs et partenaires et la mobilisation communautaire.

Au niveau stratégique, l'ARAA a renforcé sa communication intégrée à travers la production et la publication dans les trois langues de la Cedeao (français, anglais et portugais) de quatre bulletins d'information trimestriels sur des thématiques diverses d'intérêt commun au double niveau régional et national, la publication d'une dizaine de capsules vidéo et d'interviews, de plusieurs posters, fiches et kakémonos, l'utilisation de la communication digitale, la participations et l'animation de stands à des fora internationaux et la publication de plusieurs autres objets et supports de promotion et de visibilité. Des conférences de presse de même que la publication de plus d'une centaine de communiqués et d'articles de presse soutenus par des reportages télévisés ont également permis de renforcer l'image et la crédibilité de l'ARAA auprès des Etats membres et des partenaires techniques et financiers. De même des appuis catalytiques en matière de communication visibilité ont par ailleurs été apportés à d'autres directions du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Cedeao devenu en juillet 2022 Département Affaires Économiques et Agriculture. Il s'agit notamment du fort accompagnement qui a été apporté au Centre Régional de Santé Animale (CRSA), du Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) et de la Direction de l'Environnement (DE). Afin de mieux répondre aux besoins, aux exigences et aux attentes actuelles de communication, un processus de refonte de la vitrine de l'ARAA que constitue son site Web a été entamé dans le dernier trimestre de 2022.

En ce qui concerne les projets régionaux sous la supervision et la coordination de l'Agence, l'action a consisté soit en la supervision des activités des unités de communication ou des cabinets recrutés à cet effet soit en des actions directes sur le terrain afin de donner la visibilité nécessaire aux multiples efforts et acquis engrangés sur le terrain et qui contribuent à changer positivement la vie des populations à la base.

Pour les actions de communication et de visibilité au niveau des micro-projets de terrain financé par l'ARAA finance et mis en œuvre dans les Etats membres de la CEDEAO, des guides de visibilité ont été développés et vulgarisés la auprès des porteurs de projets pour utilisation.

2.5. Processus d'appels à propositions de l'ARAA

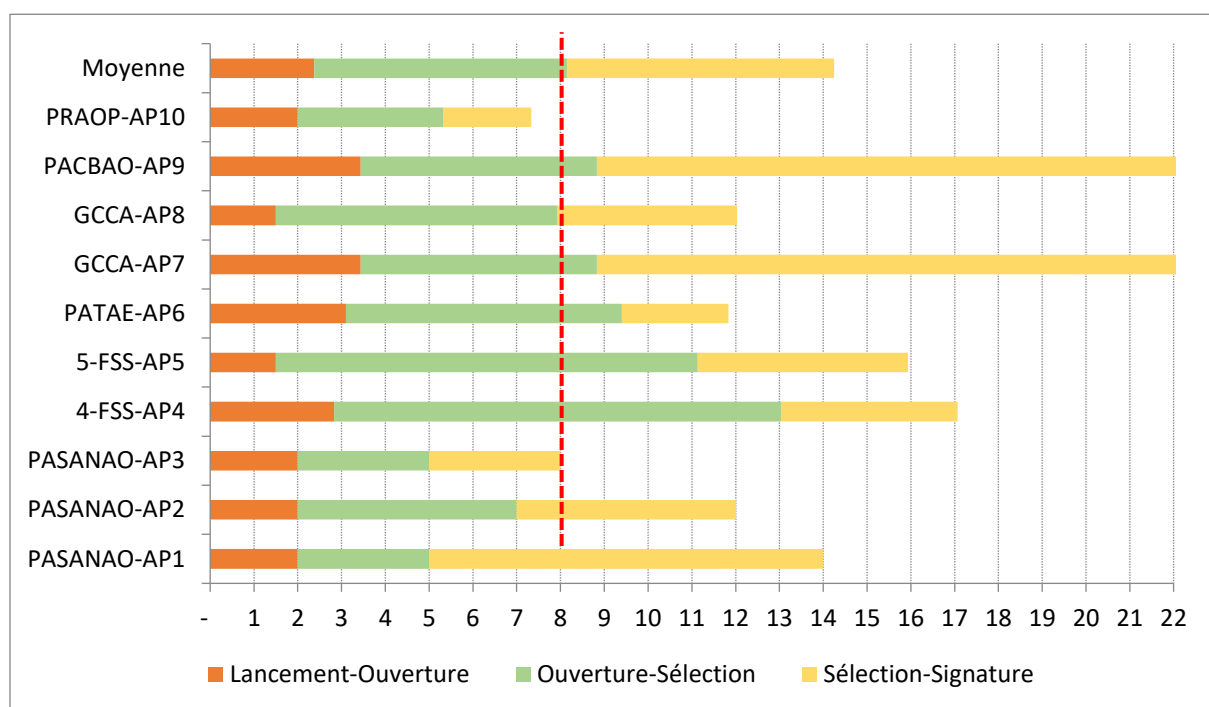
Au cours de l'année 2022, l'ARAA a lancé son dixième appel à propositions de projets sur l'employabilité des jeunes dans la filière lait local ayant permis la sélection de 24 projets et qui devraient permettre de créer 478 991 emplois directs sur le potentiel de 889 636 emplois sur l'ensemble des projets soumis. Bien que le nombre (24 projets sélectionnés) représente environ 35% du nombre total des soumissions, le nombre d'emplois des projets sélectionnés représente près de 54% du potentiel des soumissionnaires. Ce qui signifie que la sélection a ciblé les projets ayant démontré une capacité à créer plus d'emplois que les projets non sélectionnés.

Sur les 10 appels, l'ARAA a mis en moyenne plus d'une année (12 mois) entre le lancement de l'appel et la signature des conventions. Cela était dû aux procédures internes de la CEDEAO (retard dans la révision des conventions par le service juridiques à Abuja, absence de délégation dans la validation et la signature des conventions, l'insuffisance des ressources humaines en internes pour les évaluations, la non automatisé des procédures de l'appel). Les porteurs de projets ont jugé le temps suffisamment long mais apprécié la qualité du processus de par sa transparence. En vue d'améliorer la performance de la mise en œuvre des appels à propositions une période de 6 à 8 mois maximum a été retenue.

Au lieu de 12 mois par appel, le PRAOP 3 à travers l'externalisation des évaluations en plus de l'informatisation du processus (deuxième expérience après le PACBAO), la validation des conventions par les services juridiques de l'ARAA et le traitement diligent des conventions par le Président de la Commission a permis le respect des délais de 6 à 8 mois tels que définis dans le plan stratégique de l'ARAA.

Les délais de mise en œuvre des 10 AP du lancement à la signature des conventions se présentent dans la figure ci-dessous.

Figure 2: Délais de mise en œuvre des 10 AP du lancement à la signature des conventions



2.6. Elaboration du plan stratégique de l'ARAA

Après une analyse SWOT qui a permis d'identifier certaines inflexibilités, axes d'améliorations, forces et des urgences à traiter qui influencent la performance interne de l'ARAA, la finalisation du plan stratégique de l'ARAA s'est réalisée en 2022 et construit autour de quatre (04) axes d'intervention stratégiques :

- **Axe 1 :** Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ARAA ;
- **Axe 2 :** Renforcement du pilotage, de la gouvernance et de la coordination des projets et programmes ;
- **Axe 3 :** Le renforcement du suivi-évaluation et la production de connaissances sont renforcés ;
- **Axe 4 :** La promotion d'approches innovantes pour contribuer à une agriculture et système alimentaire durable.

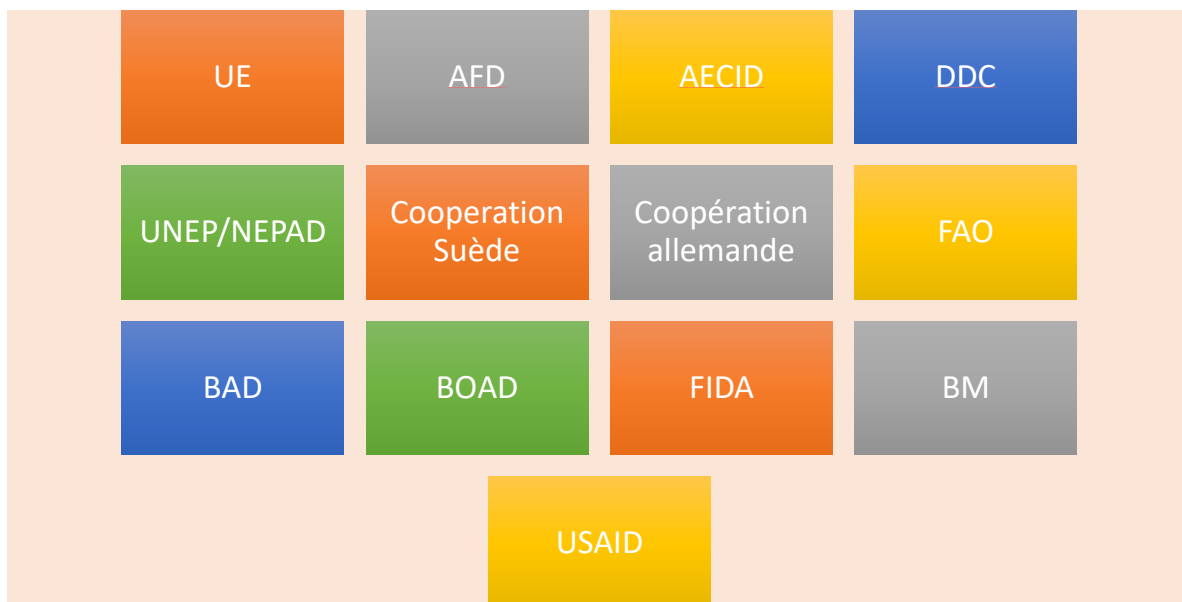
L'objectif général du plan est de renforcer la capacité d'intervention de l'ARAA en vue de remplir son mandat d'exécution des programmes et initiatives concourant à l'opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA. Plusieurs résultats majeurs sont attendus notamment : l'augmentation des capacités d'intervention de la réserve régionale de sécuritaire à 100 000 tonnes en 2025, l'amélioration de la performance interne de l'ARAA tel que une réduction considérable des délais des appels à propositions à moins de 8 mois, la consolidation de la crédibilité de l'ARAA ainsi que de la coordination dans l'exécution des projets et programmes avec des taux d'exécution satisfaisants, de la satisfaction des bénéficiaires et des autres parties prenantes vis-à-vis des interventions de l'ARAA et le renforcement des capacités des acteurs.

2.7. Coordination des projets et programmes

En 2022, l'ARAA a assuré la coordination ou la gestion fiduciaire de 20 projets et programmes régionaux et mis en œuvre par les Directions du département (ARAA, DADR, CRSA, CCRE et DE). L'ensemble des projets et programmes et initiatives concourt à l'atteinte des résultats des quatre (04) objectifs spécifiques du cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP 2025 mais également aux objectifs stratégiques 4x4 de la Commission 2022-2026 notamment l'objectif stratégique 4 (Développement inclusif et durable).

Les projets et programmes sont cofinancés par la CEDEAO ainsi que l'ensemble des bailleurs ci dessous :

Figure 3: Liste des principaux bailleurs des projets sous la coordination de l'ARAA



L'Union européenne est le principale bailleur suivi de l'AFD, la DDC, l'AECID dans le portefeuille de l'ARAA.

Figure 4: Poids des principaux bailleurs dans le financement des projets sous la coordination de l'ARAA

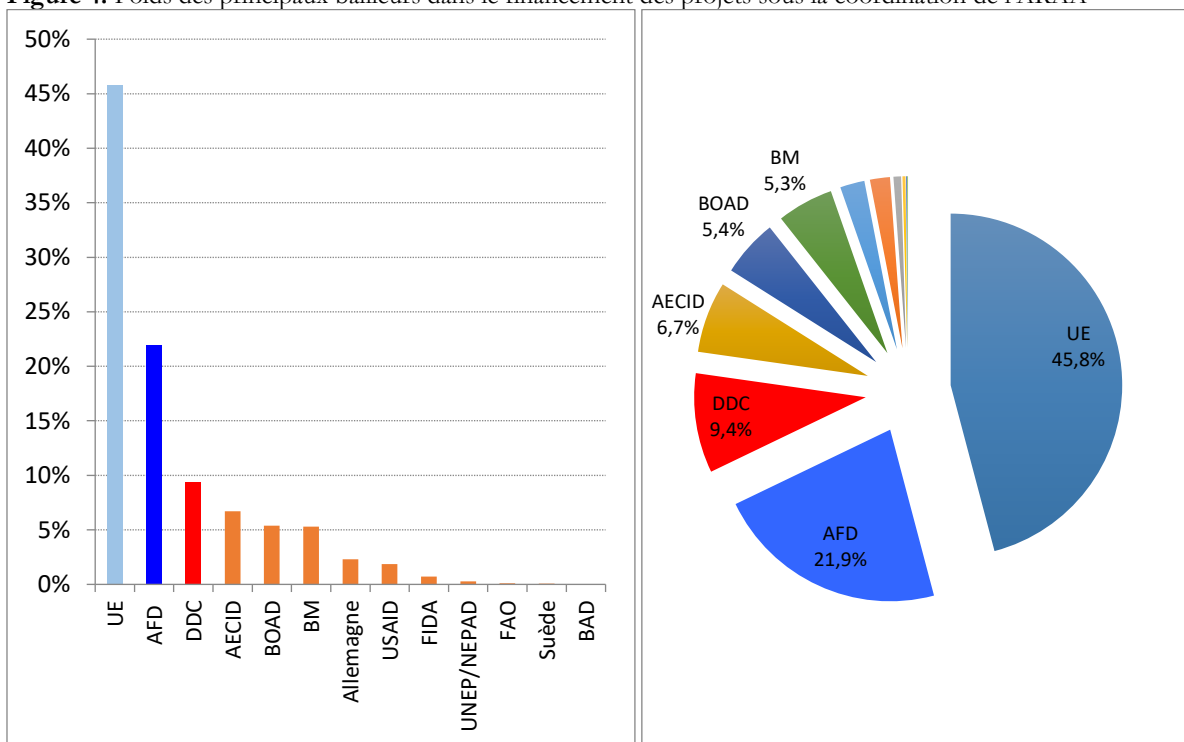
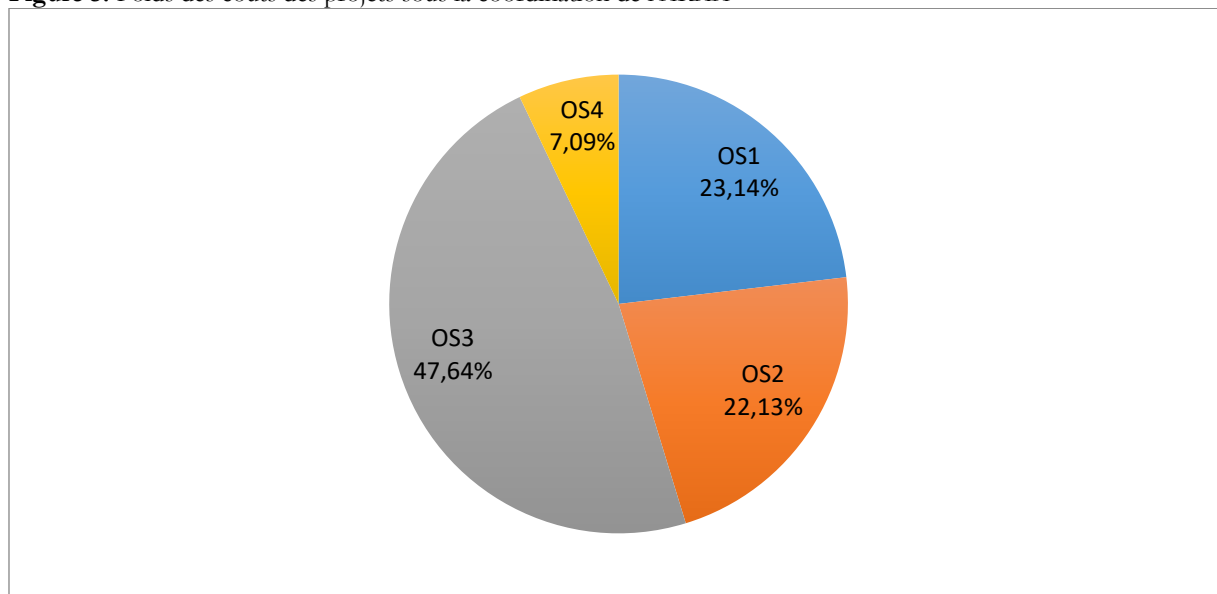


Tableau 1: Alignement des projets et programmes selon les objectifs spécifiques de l'ECOWAP et des Objectifs stratégiques 4x4 de la commission 4x4 de la Commission.

Objectifs spécifiques de l'ECOWAP	Projets/programmes	Vision 20250 CEDEAO	Objectifs stratégiques 4x4
OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	1. PATAE 2. PAIAD 3. GCCA+ 4. AIC 5. PPR2 6. PRAPS	Pilier4 : Transformation, développement inclusif et durable	Objectif 4: Développement inclusif et durable
OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional »	1. PACBAO 2. SyRIMAO 3. PRAOP 3	Pilier4 : Transformation, développement inclusif et durable	Objectif 4: Développement inclusif et durable
OS3. « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables»	1. FSS 2. PMAI-AO 3. Stock 4. PFUA 5. FSRP	Pilier4 : Transformation, développement inclusif et durable	Objectif 4: Développement inclusif et durable
OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire ».	1. PEPISAO 2. PRAPS 3. FAPS 4. PAGR SANAD 5. Appui USAID	Pilier4 : Transformation, développement inclusif et durable	Objectif 4: Développement inclusif et durable

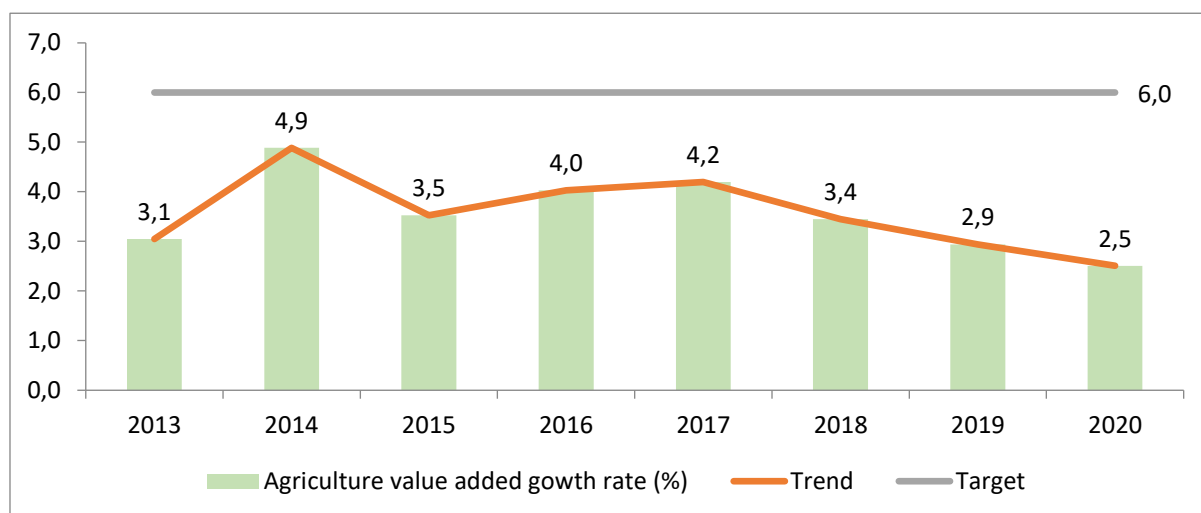
Figure 5: Poids des coûts des projets sous la coordination de l'ARAA



2.7.1. OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »

L'accroissement de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique apprécié à travers l'évolution de la valeur ajoutée du secteur montre une tendance baissière sur la période des cinq dernières années (2013-2020). Le taux d'accroissement de la valeur ajoutée agricole reste inférieur à la cible de Maputo à savoir une croissance annuelle d'au moins 6% du secteur.

Figure 6 : Evolution du taux d'accroissement de valeur ajoutée du secteur



Source : A partir de la Base de données du ReSAKSS, 2022

Cette croissance est sous les effets néfastes des changements climatiques ainsi que le faible niveau d'investissements conséquents dans le secteur. En vue de contribuer à améliorer le niveau de croissance du secteur, plusieurs projets et programmes sont élaborés et mis en œuvre sous la coordination de l'ARAA ou du CRSA. il s'agit de

- le programme agro écologie en Afrique de l'Ouest (PAE) ;
- le projet Alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest (AMCC+ ou GCCA+) ;
- le projet régional « promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest » ;
- le projet d'Appui au contrôle et à l'éradication de la peste des petits ruminants et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone (PPR), mis en œuvre par CRSA.

La mise en œuvre de ces projets/programmes à contribuer à améliorer significativement la production Agricoles dans les zones d'intervention principalement l'amélioration de la productivité et de la santé animale.

2.7.1.1. Le programme agroécologie en Afrique de l'Ouest

Le Programme Agroécologie (PAE) a été mis en place pour accompagner les exploitations familiales vers une transition agroécologique leur permettant de concilier performances économiques (augmentation de la productivité et de la production, réduction des pertes, amélioration des revenus, etc.), sécurité alimentaire, renforcement de la résilience, préservation de l'environnement et santé des populations. En effet, l'Afrique de l'Ouest comme la plupart des régions du continent est continuellement confrontée à une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique où les populations vivent dans une situation d'extrême pauvreté aggravée par les effets néfastes du changement climatique.

Conçu comme une alternative pour faire face aux défis climatiques et de la vulnérabilité, les défis majeurs du PAE pour l'ECOWAP est de : (i) moderniser les exploitations familiales en créant des emplois décents et en améliorant les revenus ; (ii) d'augmenter et de diversifier la production avec des systèmes durables et sains pour l'environnement et la santé des consommateurs ; (iii) de s'adapter aux changements et à la variabilité climatiques pour améliorer la biodiversité et la fertilité des sols et (iv) d'assurer la diversité, la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région.

L'objectif général du PAE est d'améliorer les performances des exploitations agricoles familiales par l'augmentation des revenus et de la résilience aux changements climatiques favorisée par des processus de préservation et de restauration de l'état des écosystèmes cultivés et naturels permettant de renforcer la résilience des populations de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Spécifiquement, il s'agit (i) d'accompagner la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest ; (ii) de favoriser l'émergence, l'adoption et la diffusion de pratiques agricoles écologiquement intensives dans les exploitations familiales, et (iii) de promouvoir des modes de gestion et d'organisation favorisant cette adoption.

Quatre principaux résultats sont attendus de la mise en œuvre du programme :

- les collectifs d'agriculteurs et des communautés rurales sont accompagnés vers une intensification agroécologique ;
- les connaissances sur les techniques et les bonnes pratiques d'agroécologie, d'intensification agricoles durables et d'agriculture écologiquement intensive sont promues dans les dispositifs de formation des acteurs des filières agricoles ;
- les innovations technologiques pour l'intensification agricoles durables et adaptées aux modes de production des petits producteurs, sont vulgarisées auprès des acteurs des filières stratégiques prioritaires (riz, maïs, manioc, mil/sorgho) ;
- les expériences sur l'intensification agricole durable et l'agriculture écologiquement intensive en Afrique de l'Ouest sont capitalisées, intégrées et promues dans les politiques agricoles.

Le coût global pour la mise en œuvre du programme est de 16,2 millions d'euros dont 8 millions d'euros financés par l'Agence Française de Développement (AFD) et 8,2 millions par l'Union Européenne (EU).

Au titre du résultat 1, « Les collectifs d'agriculteurs et des communautés rurales sont accompagnés vers une intensification agroécologique », l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des 15 micro-projets pilotes (d'une subvention de l'AFD de 4 469 209 Euros) portant sur des pratiques agroécologiques couvrant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo. Au 31 décembre 2022, 10 des 15 projets de terrain ont été clôturés et les 5 autres le seront entre janvier et juin 2023. La mise en œuvre de ces projets qui combinent leurs interventions à trois (03) niveaux : i) le renforcement des pratiques agroécologiques au niveau des exploitations agricoles familiales, ii) l'approche de Gestion des Ressources Naturelles (GRN) au niveau des terroirs, iii) l'appui à la mise en marché et valorisation des produits agroécologiques ont permis :

- le renforcement de l'organisation sociale des exploitations familiale avec 100% des exploitations agricoles familiales appuyées par les projets engagés dans un collectif (OP, groupement, coopérative) ;
- la diversification des productions agricoles (maïs/oignon/choux, riz/manioc, mil/sorgho/légumineuses) en utilisant des systèmes de production efficace (rotations et utilisation de compost qui permet d'amender le sol ;
- la mise en place des mécanismes pour faciliter l'adoption des pratiques agroécologiques (Groupe d'épargne crédit, Champs école agricole, ou Crédit Intrants Agro Ecologique), acquérir des intrants agroécologiques (composts, fertilisants bio, biopesticides, semences agroécologiques, etc.) et pour le renforcement des capacités de maîtrise des pratiques agricoles écologiques.
- l'adoption de pratiques agroécologiques au sein de leur exploitation (8 040 bénéficiaires) ;
- l'augmentation des rendements agricoles (le cas du riz qui passe de 1,5 tonne/ha à 3 tonnes/ha en moyenne sur les bas-fonds aménagés par les projets

Pour ce qui est du résultat 2, « Les connaissances sur les techniques et les bonnes pratiques d'agroécologie, d'intensification agricoles durables et d'agriculture écologiquement intensive sont promues dans les dispositifs de formation des acteurs des filières agricoles », les principales réalisations en 2022 sont:

- **l'étude diagnostic et de caractérisation des centres de formation en agroécologie** qui a permis de sélectionner 15 centres soit un (1) centre par pays qui seront appuyés par le PAE pour la promotion de l'agroécologie. Ces centres de formation permettront de former et/ou de renforcer les capacités de 12 000 jeunes dans les 15 Etats membres de la CEDEAO sur les pratiques agroécologiques pour une agriculture durable ;
- **la réalisation d'une étude diagnostique des Ecoles Supérieures d'Agriculture et Etablissements de formation techniques et professionnelles** en vue d'apprécier « l'état des lieux de l'offre de formation agricole relative à l'agroécologie et l'agriculture durable dans les pays CEDEAO » afin d'examiner les possibilités de prise en compte de l'agroécologie dans les ESA et EFTP dans les 15 pays de la CEDEAO ;
- **la phase préparatoire du MOOC Agroécologie** adapté à l'Afrique à travers la signature d'un contrat avec l'Institut Agro de Montpellier en vue de l'adaptation du MOOC Agroécologie et le recrutement en cours de 5 universités, instituts et/ou centres régionaux de recherche et de formation en capacité d'accompagner la CEDEAO dans l'adaptation et l'animation d'un MOOC Agroécologie en Afrique de l'Ouest avec l'appui de l'Institut Agro.

Quant au résultat 3, « Les innovations technologiques pour l'intensification agricoles durables et adaptées aux modes de production des petits producteurs, sont vulgarisées auprès des acteurs des filières stratégiques prioritaires (riz, maïs, manioc, mil/sorgho)», au cours de l'année 2022, les principales réalisations sont :

- la réalisation de l'étude en cours de finalisation sur la mise en place de partenariats entre OPA et centres de recherche pour la recherche-action et la diffusion des produits de recherche par la CEDEAO ;
- la définition des axes de collaboration avec RESCAR-AOC sur la capitalisation des expériences réussies de promotion de l'AE par le conseil agricole et d'autres expériences régionales et nationales similaires, le renforcement des systèmes nationaux de conseil agricole pour promouvoir l'AE, et le renforcement des capacités des pays pour participer activement aux activités du RESCAR-AOC.

Au titre du résultat 4, « Les expériences sur l'intensification agricole durable et l'agriculture écologiquement intensive en Afrique de l'Ouest sont capitalisées, intégrées et promues dans les politiques agricoles», les principales réalisations sont :

- l'étude sur l'état des lieux des réseaux et plateformes nationaux et régionaux existants en matière d'agroécologie, de formation en agriculture durable ; cartographie des initiatives et organisations impliquées ; et propositions pour le renforcement d'un réseau d'acteurs de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest ;
- l'appui au fonctionnement de 3AO à travers l'organisation de la conférence régionale sur l'agroécologie et la mise en place d'une plateforme numérique pour booster l'agroécologie et l'intensification agricole durable en Afrique de l'Ouest. Ce forum a rassemblé 179 participants venant de plusieurs structures des cinq continents. Au cours du forum, les échanges ont porté sur l'accès des exploitations familiales aux intrants agricoles organiques, la production agro-sylvo pastorale et halieutique (ASPH) dans un contexte de crises multiples, les défis majeurs liés à l'orientation de la transition agroécologique (TAE) de la production ASPH, l'accès aux marchés des produits issus des systèmes agroécologiques, la formation et l'installation des jeunes dans des systèmes agroécologiques ;
- l'animation des cadres de concertation nationaux et plaidoyer à travers l'organisation des ateliers de concertations et d'échanges sur des thématiques pouvant alimenter les politiques publiques. Au cours de ces ateliers, les échanges ont porté entre autres sur l'importance de l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et les stratégies de financement de l'agroécologie

2.7.1.2. Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest (AMCC+ ou GCCA+)

Outre le PATAE, le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest mis en œuvre par Expertise France pour un budget de 12 100 000 euros sur 5 ans participe au renforcement des capacités des institutions régionales d'Afrique de l'Ouest en vue de contribuer à l'effort régional de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Celui-ci vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action pour limiter l'élévation à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.

L'objectif général du projet est de contribuer à l'accroissement de la résilience des pays et populations de la CEDEAO face aux défis des changements climatiques, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, en particulier l'ODD 13 « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et ses impacts », afin de réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. L'objectif spécifique est d'apporter de meilleures réponses régionales et nationales en matière d'adaptation. L'objectif général du projet est de contribuer à l'accroissement de la résilience des pays et populations de la CEDEAO face aux défis des changements climatiques, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, en particulier l'ODD 13 « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts », afin de réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

Les résultats attendus du projet sont :

- RA1. La CEDEAO et ses organismes spécialisés développent des capacités opérationnelles et institutionnelles répondant aux besoins des pays membres (+ Tchad et Mauritanie) dans les domaines de concentration de l'AMCC+, dans les négociations sur le climat et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat ;
- RA2. Les stratégies et priorités régionales (CEDEAO) et nationales (pays membres +2) en matière de changement climatique servant les domaines de concentration de l'AMCC+ pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat dans les pays membres sont renforcées et leur mise en œuvre est soutenue ;
- RA3. Des projets-pilotes d'adaptation, incluant les solutions basées sur une approche écosystémique, déjà testées et mises en œuvre dans les pays de la CEDEAO et servant de références pour la réplication future sont démultipliés (extension ou réplication). ;
- RA4. Les organisations régionales et les pays membres de la CEDEAO intensifient le dialogue stratégique, renforcent leurs capacités de négociation, partagent des informations et des compétences, les résultats et les connaissances sur l'action climatique ;
- RA5. Les capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation, recherche et accompagnement de l'innovation dans les secteurs liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique sont renforcés (formation des équipes, équipement) ;
- RA6. Dans la perspective de futurs soutiens par la finance et les investissements climatiques, des démarches innovantes associant le public et le privé en faveur de la résilience climatique et économique sont préparés et testés ;
- RA7 : La coordination régionale, la capitalisation, la communication et le suivi et l'évaluation (y compris de l'impact) des activités du projet sont assurés.

L'année 2022 a permis la réalisation des activités suivantes :

Au titre du résultat 1 - Renforcement de capacités de la CEDEAO et des organismes spécialisés sur les sujets climat, notamment les négociations internationales et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les principales réalisations ont porté sur :

- la formation des membres du comité inter départemental environnement dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale climat. Les membres ont été sensibilisés sur les effets du changement climatique en Afrique de l'Ouest, le cadre international et régional de la lutte contre les changements climatiques, l'Etat actuel de prise en compte des changements climatiques dans les politiques de la CEDEAO ;
- l'organisation d'un atelier pré-Bonn des négociateurs Climat de la CEDEAO pour la prise en compte des priorités de l'Afrique de l'Ouest aux travaux préparatoires de la COP27 à l'intersession de Bonn, par le GRANIC qui y a participé en présentiel du 06 au 16 juin 2022 ;
- l'organisation de l'atelier pré-COP des négociateurs ouest-africains qui se tient du 27 au 29 septembre à Lomé, qui a permis à la CEDEAO et ses Etats Membres de coordonner une voix commune à porter sur les priorités de la région lors des négociations internationales. Un communiqué de position commune des Etats Membres de la région a été portée en marge de la COP27 ;
- la participation de la CEDEAO à la COP27 avec la préparation d'une note conceptuelle pour convenir des attentes de cette COP, des résultats attendus, du partenariat avec les institutions ouest africaines (CEDEAO CILSS BOAD UEMOA BIDC), les messages à porter ainsi qu'un agenda prévisionnel.

Sur le résultat 2 - Renforcement des stratégies et priorités régionales et nationales (CEDEAO/CILSS) pour intégrer le climat et la mise en œuvre de l'AP, les résultats enregistrés en 2022 ont concerné

- la finalisation de la Stratégie régionale climat de la CEDEAO(SRC), validation en CTMS fin avril 2022, adoption de la Stratégie en juillet par le Conseil des Ministres Statutaire ;
- la capitalisation des CDNs « Histoire des CDNs en Afrique de l'Ouest » a permis la diffusion de son deuxième numéro intitulé « Innovations et bonnes pratiques en matière de méthodes de

concertation pour établir les priorités et objectifs des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans un contexte de Covid-19 » ;

Concernant le résultat 3 - Soutien à des projets-pilotes (PP) d'adaptation, incluant les solutions basées sur une approche écosystémique, pour une capitalisation et mise à l'échelle au niveau régional :

- la poursuite de la mise en œuvre de et le suivi-évaluation des 16 projets pilotes qui vise à identifier les conditions de succès de l'AIC et de l'agroécologie qui permettent l'adaptation aux changements climatiques ainsi que l'adoption des bonnes pratiques et des solutions pour garantir l'adaptation et limiter les risques de maladaptation dans la conception, la sélection et la mise en œuvre des projets" ;
- la capitalisation des projets pilotes ayant permis une valorisation dans des « side-events » qui organisés sur le Pavillon Afrique de l'Ouest à la COP27 en Egypte.

Pour ce qui est du résultat 4 -Intensification dialogue stratégique des organisations régionales et les EM CEDEAO, renforcement de capacités de négociation, partage des informations et compétences les résultats et les connaissances sur l'action climatique (mis en œuvre CILSS/CRA) :

- la poursuite des travaux de thèses sur les sites carbonés pilotes francophones au Bénin, Burkina, et Niger et Ghana avec la rédaction d'articles de recherche pour publication. Huit (8) articles de recherche sont programmés pour être publiés dans des revues scientifiques de renom et 7 sont en cours de rédaction/revue.
- la poursuite de la formation des cadres nationaux et la mise à jour des bases de données hydro-climatologiques en Côte-d'Ivoire, au Mali, en Guinée, Burkina et Niger totalisant à 17 le nombre de pays d'Afrique de l'Ouest sur les 17 prévus.

Quant au résultat 5 -Renforcement de capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation, recherche et accompagnement de l'innovation dans les secteurs liés au climat (mis en œuvre CILSS/CRA & EF Digital learning) :

- l'étude de faisabilité d'une plateforme numérique régionale de compétences sur les changements climatiques(PNRCC) en Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'étude de stratégie de digitalisation des cours du CRA.

Enfin le résultat 6 -Activités sur l'accès à la finance climat :

- la participation de la CEDEAO en tant que observateur au FVC ;
- l'accréditation en cours de l'ARAA au FMCA + Readiness élaboré et déposé au FVC (2m€) pour faciliter mise en œuvre de la stratégie régionale climat pour le secteur Agriculture ;
- l'accompagnement en cours de la BIDC à l'accréditation au FVC.

2.7.1.3. Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest qui émet moins de 1% des gaz à effet de serre mondiaux est néanmoins fortement vulnérable face aux changements climatiques et subit déjà ses impacts négatifs (insécurité alimentaire et nutritionnelle, vulnérabilité accrue des systèmes de productions agricole). Du fait de la baisse des rendements consécutifs aux impacts du climat, on estime qu'en 2100 l'Afrique de l'Ouest subira les pertes agricoles les plus élevées dans le monde, entre 2 et 4 % de son PIB et 75 % de la population africaine pourrait être exposée à la faim (CILSS, 2015). Dans le cadre de sa politique agricole (ECOWAP/PDDAA) adoptée en 2005, complétée par son programme stratégique sur la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, la CEDEAO a lancé en juin 2015 une alliance ouest africaine de l'agriculture intelligente face au climat (AIC). C'est dans ce cadre que la CEDEAO bénéficie d'un accord de don de la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest, qui est une initiative financée par le Fonds d'Adaptation. Le montant du projet est un don d'un montant de quatorze millions de dollars des Etats-Unis (14 000 000 USD). Le projet est approuvé pour être développé dans les zones transfrontalières et particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique des cinq pays Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo). Sur une durée de trois (03) ans, le projet régional de Promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest est prévue pour être mis en œuvre : au BENIN dans les régions de l'Alibori et de l'Atacora, au BURKINA FASO dans les régions de l'Est, du Centre Est et du Centre-Sud, au GHANA dans

les régions du Nord–Est, du Nord-Ouest et du Nord, au NIGER dans les zones Sud de la région de Tillabéry et de Dosso, et enfin au TOGO dans les régions des Savanes et de Kara, soit une superficie de 355 158 km² pour une population totale d'environ 15 658 772 habitants. Le projet est exécuté dans une aire géographique couvrant les zones agro-écologiques subhumide au Sud, la zone de transition subhumide/semi-aride et la zone semi-aride au Nord.

Le projet AIC vise à réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à l'augmentation des risques climatiques. Ces risques constituent une entrave à la sécurité alimentaire, à la génération de revenus et à la prestation des services éco systémiques dans les communautés démunies. Spécifiquement, le projet vise à :

- renforcer les connaissances et les capacités techniques par le biais d'interactions régionales et locales en vue de promouvoir des pratiques agricoles résistantes aux effets néfastes du changement climatique ;
- renforcer les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture et du pastoralisme aussi bien au niveau local que régional ;
- partager les connaissances et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques agricoles résilientes liées à une agriculture climato-intelligente (ACI).

En termes de bénéficiaires, il s'agira de couvrir :

- 153 720 bénéficiaires directs (50 % de femmes) des activités d'aménagement des sites.
- 60 000 producteurs (50% de femmes) bénéficiaires des informations agrométéorologiques adaptées à la planification agricole.
- 3 000 éleveurs sont bénéficiaires d'activités visant à améliorer la mobilité du bétail transhumant.
- 120 cadres et agents des communautés/municipalités locales (au moins 30 % de femmes)
- 300 000 bénéficiaires indirects, (50 % de femmes), des activités de diffusion des enseignements tirés et des connaissances sur les projets.

Au cours de la période de l'année 2022, les principales activités exécutées ont porté principalement sur :

- la Finalisation des arrangements institutionnels : la prise de service officielle de l'URGP, les mises en place des UNGP (Unité nationale de gestion du projet), signature de tous les MoUs avec les Ministères en charge de l'agriculture des cinq (05) pays bénéficiaires du projet AIC, réalisation de missions circulaires dans les pays ;
- la Signature des accords avec le Centre Régional AGRHYMET & le CIAT. ;
- l'organisation de l'atelier régional de partage d'expériences sur l'utilisation des informations agro-hydro-climatiques et leurs implications pour l'Agriculture du 16 au 18 Août 2022 à Agbélouvé (Lomé, Togo). Ces échanges permettront à fournir un accès aux informations agrométéorologiques à au moins 60 000 producteurs, soit environ 5 000 producteurs par région concernée ;
- la réalisation des études complémentaires devant conduire à l'identification, la formulation et la sélection des 25 sous-projets et, réalisation d'études complémentaires : Structuré en fonction des zones agroclimatique, chaque sous-projet, composé de plusieurs unités d'au moins 5 ha, couvrira en moyenne une superficie de 100 à 150 ha ;
- la participation à la CoP 15 UNCCD (Abidjan, Côte d'Ivoire)), Conférence internationale sur les changements climatiques AGRHYMET (Niamey, Niger), SPACC Accra 2022 (Accra, Ghana), CoP27 UNFCCC (Sharm-El-Sheikh, Egypte), Forum 3AO (Bissau, Guinée Bissau).

2.7.1.4. Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal (PPR- Control-GLS) de la CEDEAO dans le cadre de ECOWAP 2025

Dans le but d'appuyer la « Stratégie de la CEDEAO pour le contrôle et l'éradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) », un accord a été signé en Août 2021 entre la DDC et la commission de la CEDEAO pour le financement de la consolidation et l'extension du projet PPR jusqu'au 31 décembre 2022. L'objectif spécifique est de « Renforcer les réseaux de surveillance épidémiologiques et les capacités de diagnostic de la CEDEAO ainsi que vacciner et protéger les animaux dans les zones d'infestations » avec comme résultats attendus :

- une campagne conjointe de vaccination de masse dans les 5 États membres bénéficiaires (Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Sénégal) ;

- une assistance technique permettant aux Etats de renforcer leurs capacités pour l'identification, le diagnostic et le traitement des maladies animales transfrontalières ;
- des moyens techniques et opérationnels pour la prévention et le contrôle des maladies animal transfrontalières renforcés et coordonnés dans les pays et la région.

Pour atteindre ces résultats, la mise en œuvre des activités du projet porte sur trois composantes. au cours de l'année 2022 , les principales réalisations sont :

Au titre de la composante 1 : Organisation d'une campagne de vaccination de masse ciblée, de traitement et d'identification des animaux :

- le choix de 51 sites d'intervention du projet à travers une réunion technique sur la sélection des sites à haut risque pour le contrôle et l'éradication progressive de la peste des petits ruminants (PPR) dans les 5 pays bénéficiaires qui s'est tenue les 09 et 10 mai à Accra (Ghana) ;
- la formation de 30 représentants des pays bénéficiaires aux techniques de collecte d'échantillons, de vaccination et d'identification des animaux les 11 au 13 mai 2022 à d'Accra

Sur la composante 2 : soutenir le renforcement des capacités et la sensibilisation sur les Maladies animales :

- la production de documents de sensibilisation en vue du lancement de la campagne de vaccination;
- le lancement de la campagne de vaccination conjointe dans les 5 pays le 10 juin 2022 en Côte d'Ivoire, à Aboisso, ville frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana avec la présence des ministres chargés de l'élevage de la Gambie, du Sénégal et de la RCI, et de l'ambassadrice de la Suisse en RCI ;

Pour la composante 3 : renforcer les capacités et coordonner les actions pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières dans la

- la formation de 25 participants (épidémiologistes et techniciens de laboratoire) sur le diagnostic de la PPR et sur la réponse rapide en matière de surveillance, de contrôle et d'investigation des maladies animales du 18 au 21 juillet 2022 à Accra ;
- la mise en réseau, la sensibilisation et la mutualisation de l'échange de données de surveillance de entre les 5 pays bénéficiaires, les 11 et 12 juin 2022 à Grand Bassam (Côte d'Ivoire). Huit participants par pays (au total 40 participants) ont eu à échanger des informations sur l'épidémiologie de la PPR dans leur pays respectif, ont proposé des dispositifs et mécanismes pour une meilleure collaboration transfrontalière.

2.7.1.5. Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la sous-composante 1.2 du PRAPS « intégration régionale des politiques, harmonisation réglementaire et coordination des pays en matière de gestion de la santé animale » a été confiée à la CEDEAO à travers le CRSA en vue d'apporter un appui stratégique et politique pour l'intégration régionale en matière de santé animale. Cette sous-composante a en charge les activités suivantes : (i) le soutien aux activités des réseaux régionaux et sous régionaux, RESEPI et RESOLAB, (ii) la coordination des campagnes de vaccination conjointes transfrontalières, (iii) la préparation de PNS pour l'éradication de la PPR, la maîtrise de la PPCB dans la sous-région, (iv) l'amélioration de la communication et des échanges techniques entre les Services Vétérinaires des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA, (v) l'intégration régionale de la réglementation en matière de santé animale et bien-être, et des règles sanitaires pour les échanges entre les pays membres de la CEDEAO, (vi) l'engagement stratégique sur la qualité des médicaments vétérinaires et la lutte contre l'antibiorésistance, (vii) le développement du capital humain, et (viii) le géo référencement des infrastructures et équipements de santé animale.

Pour la mise en œuvre de cette sous-composante, un accord a été signé entre la commission de la CEDEAO et le CILSS le 28 juillet 2021, date d'entrée en vigueur, pour une durée de six ans.

En 2022, les principales réalisations ont porté sur :

- la tenue de deux ateliers des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique (RESEPI) et de laboratoire (RESOLAB), le premier comité vétérinaire régional (CVR) du 19 au 23 septembre 2022 à Praia au Cap-Vert. Ces ateliers ont permis de mettre à jour les connaissances sur l'épidémiologie de la

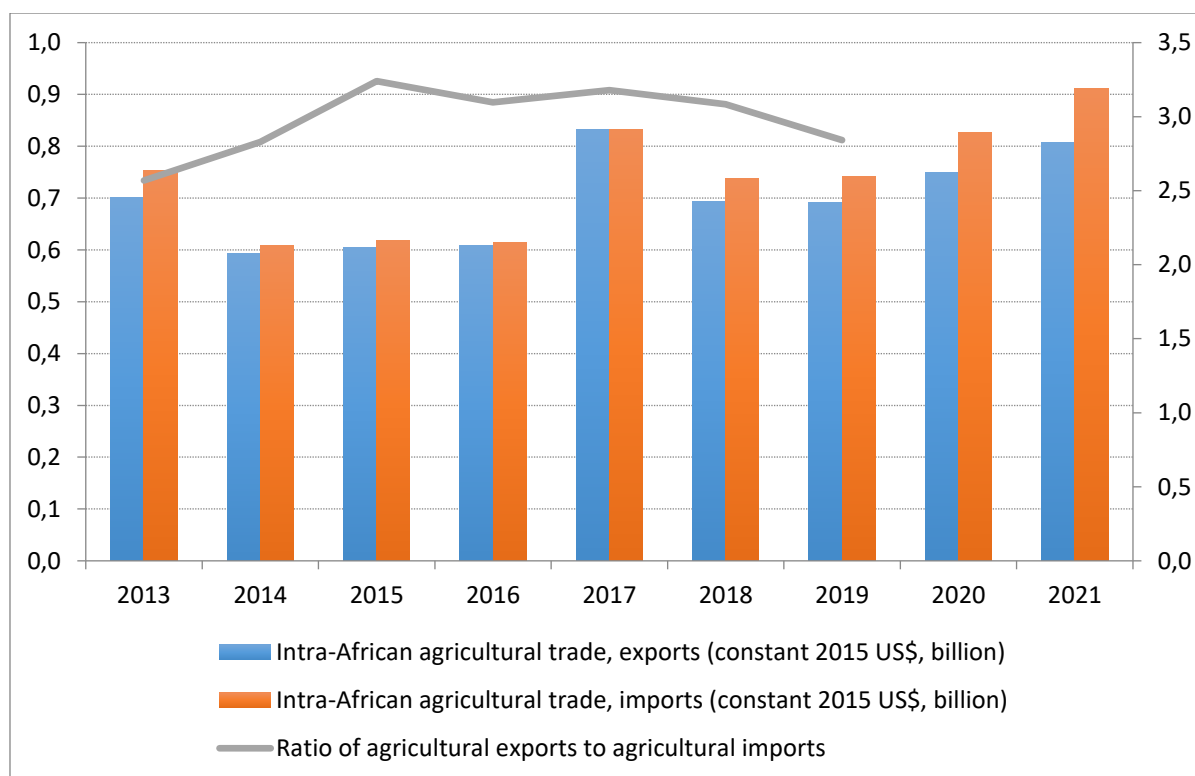
PPR, de la PPCB, de la FA et de la Rage à travers les activités du RESEPI d'une part et d'évaluer les conditions de réalisation, de diagnostic de ces différentes maladies d'autre part ;

- l'organisation effective de la première réunion du sous-comité technique régional en santé animale (SCTRSA) conformément au règlement intérieur du sous-comité signé en juin 2022. Cette réunion qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2022 à Saly au Sénégal a permis d'informer les parties prenantes des activités des PRAPS-2 relatives à la Composante 1 « Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires », de présenter le SCTRSA en vue d'assurer à ses membres la mise en œuvre des attributions qui sont les siennes ;
- la programmation des rencontres de planification des campagnes de vaccination, courant le mois d'octobre 2022 prévues se tenir entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso d'une part, et entre la Mauritanie, le Sénégal et le Mali, d'autre part ;
- le recrutement de l'équipe du projet (Contrats signés et prise de service de toute l'équipé le 1^{er} août 2022).

2.7.2. OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional »

L'analyse de la demande régionale et internationale en biens agricoles montre que l'Afrique de l'Ouest bien qu'elle soit une région avec des potentialités agricole importe plus de produits agricoles qu'elle en exporte tant au niveau Africain qu'international. Cette situation démontre également une dépendance de la région vis-à-vis du reste du monde.

Figure 7 : Evolution des exportations et importations agricoles



Source : A partir de la Base de données du ReSAKSS, 2022

En vue de renforcer l'offre régionale et internationale, les « Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO, le « Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) » et le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP) ont été développés et confiés à l'ARAA. Ils visent à contribuer à

l'amélioration du fonctionnement des marchés, la réduction des obstacles aux échanges et création d'emplois rémunérateurs aux jeunes et aux femmes.

2.7.2.1. Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO)

En vue de consolider et mettre à l'échelle les acquis du Projet de soutien au plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest (PLMF) mis en œuvre entre 2015 et 2019, la CEDEAO a mis en place le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO), financé par l'Union Européenne (7,5 millions d'euros) et l'Agence Française de Développement (3,935 millions d'euros).

En rappel, les mouches des fruits constituent un problème essentiel dans la production et l'exportation des fruits et légumes des pays d'Afrique de l'Ouest. En 2016, l'interception de mangues aux frontières de l'Union européenne (UE) ont provoqué une perte d'environ 9 millions d'euros pour les exportateurs de la région, soit plus d'un tiers de la valeur totale des exportations.

L'objectif général du SyRIMAO est d'améliorer les revenus des producteurs ouest africains de fruits et légumes, et particulièrement des petits producteurs, pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois dans la sous-région.

De façon spécifique, il s'agit :

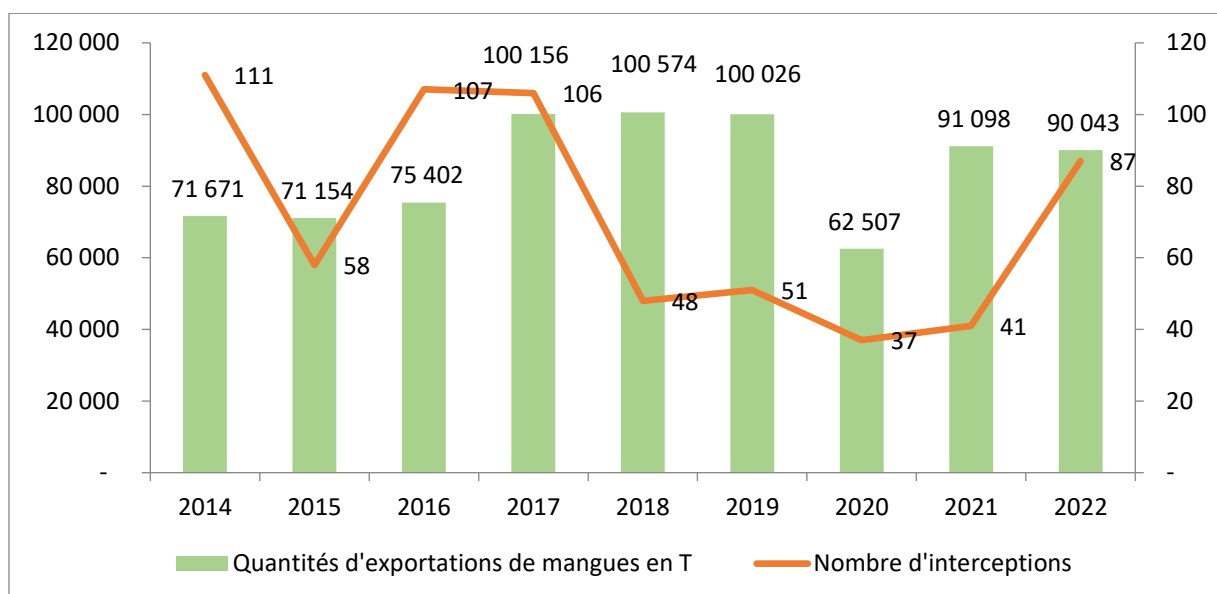
- OS.1 : renforcer les systèmes régionaux et nationaux de recherche et leur coordination pour mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficaces à faible impact environnemental ; et
- OS.2 : maîtriser les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des insectes phytophages, notamment les mouches des fruits grâce à un renforcement de la structuration de la filière aux niveaux national et régional et à un système de veille et d'alertes opérationnel et pérenne.

Le SyRIMAO a officiellement démarré le 1er septembre 2020. L'équipe de coordination a pris service le 15 décembre 2020,

Bien qu'au cours des trois années 2017, 2018 et 2019, les effets du projet PMLF paraissaient déjà visibles à travers l'augmentation des exportations dans la région, en 2020, elles ont fortement baissé du fait de l'effet du covid-19 en 2020. La baisse des exportations est essentiellement due au covid19. En général les exportations commencent en fin mars/début avril au 15 juillet de chaque année. Or le ciel de l'Afrique de l'Ouest était quasiment fermé en 2020 jusqu'au mois de mai pour certains et juin pour d'autres pays. Cela a entraîné une chute importante exportations.

S'agissant de l'augmentation des interceptions en 2022, elle s'explique d'une part par une arrivée précoce des pluies, qui ont fait exploser les infestations de mouches des fruits dès le mois de mars d'une part et d'autre part par une gouvernance pas très stricte des DPV dans certains pays (arrêt un peu tardif de la campagne d'exportation sous la pression des exportateurs qui ont des contrats d'achat déjà calés et qui eux aussi sont sous pression des importateurs européens). A titre d'exemple pour le Mali et le Sénégal seulement: 12 des 19 interceptions du Mali sont intervenues dans la dernière semaine d'exportation avant arrêt de la campagne d'exportation et au Sénégal 18 des 32 interceptions enregistrées ont eu lieu sur les exportations de la dernière semaine avant l'arrêt de la campagne d'exportation, toute chose qui était parfaitement prévisible au vu des taux d'infestation de mouches des fruits du système de surveillance. C'est un des axes, d'intervention du PTBA 2023 ou des activités sont prévues pour renforcer la gouvernance phytosanitaire et minimiser la survenue de ce type de pic observé que nous n'avons plus connu depuis que le PMLF et SyRIMAO sont opérationnels dans la région.

Figure 8: Evolution des exportations de mangues en tonnes vers les frontières de l'UE



Source : A partir des données du projet SYRIMAO, 2022

En 2022, les principales réalisations du SYRIMAO sur les différentes composantes sont :

Composante Recherche-Action-Développement (RAD)

- trois (03) technologies endogènes de lutte ont été formulées en « produit fini », qui sont
 - L'huile essentielle d'une plante endogène dénommée « Plante Y » comme attractif sexuel ;
 - Les déchets de levure comme appât alimentaire ;
 - une souche endogène de nématode entomopathogène formulée sous forme de composte contre les larves 3 et les pupes
- deux (02) produits finis formulés (Huile essentielle et les déchets de levure) ont été testés en plein champ et ont prouvé leur efficacité biologique sur deux saisons de mangues consécutive (2021, 2022)
- dix-neuf (19) techniciens et points focaux de recherche sont formés en taxonomie et à l'utilisation des paquets technologiques.
- 236 techniciens sont formés à comment utiliser les paquets technologiques de lutte et à comment former les producteurs à leur utilisation.

Photo 3: a) conditionnement de L'huile essentielle « plante y » ; b) conditionnement déchets de levure



Composante Appui aux Structures Nationales publiques-privées de coordination (ASN)

- Quatorze (14) comités nationaux fonctionnels et qui ont mis en œuvre les PTBA 2022 ;
- Six (06) formateurs de formateurs, des DPV, OP et des agents des postes frontières des trois nouveaux pays sont formés sur le contrôle officiel et la lutte contre les mouches de fruits et sur la nouvelle norme 2016/2031 de l'Union Européennes ;
- 687 agents des DPV, des techniciens des OP et des postes frontières sont formés sur le contrôle officiel et la lutte contre les mouches des fruits dans les 14 pays ;

- 463 inspecteurs phytosanitaires sont formés sur la nouvelle norme 2016/2031 et standards phytosanitaires de l'Union Européenne dans les 14 pays ;
- Sept (07) accords de partenariat sont facilités pour l'accès aux intrants de lutte contre les mouches des fruits (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Togo) ;

Composante Surveillance-Veille-Alertes précoces (SVA)

- 92 630 ha sont protégés, bénéficiés d'une veille décadaire et 59 alertes sont émises dont 28% sont prises en charge ;
- Les trois nouveaux pays ont leur système de surveillance mis en place et opérationnel (Liberia, Sierra Leone et Niger)
- 158 représentants des entreprises d'exportation et des producteurs de la mangue formés à la surveillance ;
- 14 pays adhérant au projet dotés de matériel de surveillance et l'a effectivement mis en place sur 1290 points d'observation dans 36/37 zones de production de la mangue ;
- 27 Supers utilisateurs et coordinateurs de système de surveillance sont formés sur l'enregistrement des données dans la base de données surveillance.

Photo 11 : Suivi, collecte, dénombrement des données de surveillance dans tous les pays membres



2.7.2.2. Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)

Le Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) dans les Etats membres de la CEDEAO constitue le bras opérationnel de la composante régionale du PRIDEDEC et est un soutien à l'action publique régionale centré sur le PRIASAN. C'est dans ce cadre que la Confédération suisse a signé un accord de financement de 2 996 000 000 FCFA pour une durée de 4 ans (2018-2021), avec la CEDEAO pour « l'Appui au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO afin de mettre en œuvre le Volet régional du Programme Régional d'Investissement et de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEDEC) dans le cadre de l'ECOWAP 2025 » pour la période 2017-2021 mais le projet a été prolongé en juin 2023. L'objectif général du Programme est de développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs (gardiens de troupeaux) à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région.

Au cours de l'année 2022, le projet a permis :

Au niveau de la composante 1 :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEDEAO notamment du Centre régionale de santé animale, de l'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) et de la Direction de l'Agriculture et du développement la CEDEAO. Les capacités des directions et agences ont été renforcées à quatre niveau :
 - **Opérations techniques** : des experts techniques mis à la disposition du CRSA et de l'ARAA, ce qui renforce leur capacité en matière de mise en œuvre des projets dans le domaine de l'élevage, de la santé animale en gros toute la chaîne de valeur de la filière bétail viande.
 - **Suivi-évaluation** : Un appui au suivi-évaluation de l'ARAA a permis le déploiement du MESECOPS au profit des autres projets de l'ARAA mais également aux renforcement des capacités

des points focaux suivi-évaluation tant au niveau régional qu'au niveau des pays des projets issus des appels à propositions.

- **Communication** : le service de communication à la fin du projet d'appui au stockage en mai 2021, a été fonctionnel grâce à la prise en charge de l'équipe par le projet PACBAO. Le service a pu poursuivre ses activités avec la production de bulletins d'information trimestriels, la publication de capsules vidéo et d'interviews, la participation et l'animation de stands à des fora internationaux et la publication de plusieurs autres objets et supports de promotion et de visibilité ; la supervision des activités des unités de communication ou des cabinets recrutés au niveau des projets régionaux mais également au niveau des projets issus des appels à propositions auprès des porteurs de projets.
- **Finances et comptabilité** : le projet PACBAO a permis la mise à disposition d'un comptable au CRSA ainsi qu'à l'ARAA. Cet appui a permis au CRSA d'être doté d'un service en charge de l'administration, des finances et de la comptabilité lui permettant ainsi de pouvoir assurer la gestion financière des projets tant sur financement internes que externes. Le système de comptabilité SAP a été déployé au CRSA et cela ne fait que renforcer les capacités d'intervention de la CEDEAO dans le secteur à travers ses agences opérationnelles. Egalement, l'appui d'un comptable à l'ARAA a permis non seulement de renforcer les capacités de l'ARAA mais tout le pooling de comptabilité de Lomé.

Au niveau de la composante 2, un avenant au PACBAO a été signé en janvier 2023 entre la CEDEAO et la DDC afin de poursuivre les activités de ladite qui n'ont pas été exécutées en 2022. Les principales activités de l'avenant sont structurées autour de :

- **La poursuite de l'assurance transport bétail** : le modèle pilote d'assurance transport bétail avec indemnité contractuelle porté par CAEASA dans le cadre de l'appel à proposition PACBAO a été identifié pour une extension dans d'autres corridors impliquant les pays : Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée et Bénin). En effet, le développement du modèle (année 1), en 11 mois, de son déploiement a permis la mise en marché de 4 120 animaux assurés à l'exportation (Burkina vers la Côte d'Ivoire) soit 3 320 bœufs et 800 moutons. Environ 51% des commerçants (principaux exportateurs) assurent la totalité ou partiellement les chargements sur les marchés à bétail à chaque expédition des animaux. Sur cette période de mise en œuvre du pilote Coris Assurances n'a procédé à aucune indemnisation pour le moment (0 accident enregistré pour les assurés). En plus de l'assurance, ce modèle a permis de faciliter l'accès au crédit auprès des banques et des institutions de micro finances. Des commerçants et leurs organisations (scoops) sur les marchés de Pouytenga, Dori, Bobo, Banfora, Ouahigouya et Yako , Fada , Ouagadougou au Burkina Faso ont déjà obtenu 187 millions pour le financement de leurs activités, sur un total de 700 millions de ligne de crédits disponibles au sein des institutions de crédit. Le taux de recouvrement est à 100%. On note un engouement de certaines institutions (banque Atlantique, caisse populaire) pour l'intégration de cette couverture de risque dans leurs packages.
- **L'organisation du salon international du bétail viande en Afrique de l'Ouest** : en vue d'améliorer l'environnement du marché des produits du bétail/viande et le développement de la filière, la COFENABVI a entrepris l'organisation d'un salon international sur la filière bétail viande en Afrique de l'Ouest. Les premières éditions n'ont pas pu être opérationnalisées à cause de la Covid. Cette action est reconduite au cours du premier trimestre 2023 à Abidjan. En plus, de la mise en œuvre des acteurs de la filière, le salon permettra à la COFENABVI et des fédérations nationales de pouvoirs mobiliser des ressources et de contribuer à leur renforcement des capacités
- **La mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources internes et renforcement des capacités institutionnelles de la COFENABVI** : sur un budget du contrat PACBAO soit 1 643 776 100 FCFA, le taux d'exécution était environ 38% sur la période 2019-2022. Plusieurs difficultés ont été soulevées à savoir l'incapacité des fédérations nationales à mobiliser leurs contributions, le manque de personnel spécialisé tant au niveau du SP que des fédérations nationales, la faiblesse organisationnelle des fédérations nationales, la non maîtrise des procédures, la faible capacité de mise en œuvre des activités par le SP/COFENABVI. Tenant compte du rôle central de COFENABVI dans le développement de la filière bétail viande en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO en collaboration avec la COFENABVI développera une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer son fonctionnement pérenne et le cofinancement des activités opérationnelles et la mise en place d'une base solide sur le plan institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle du SP/COFENABVI.

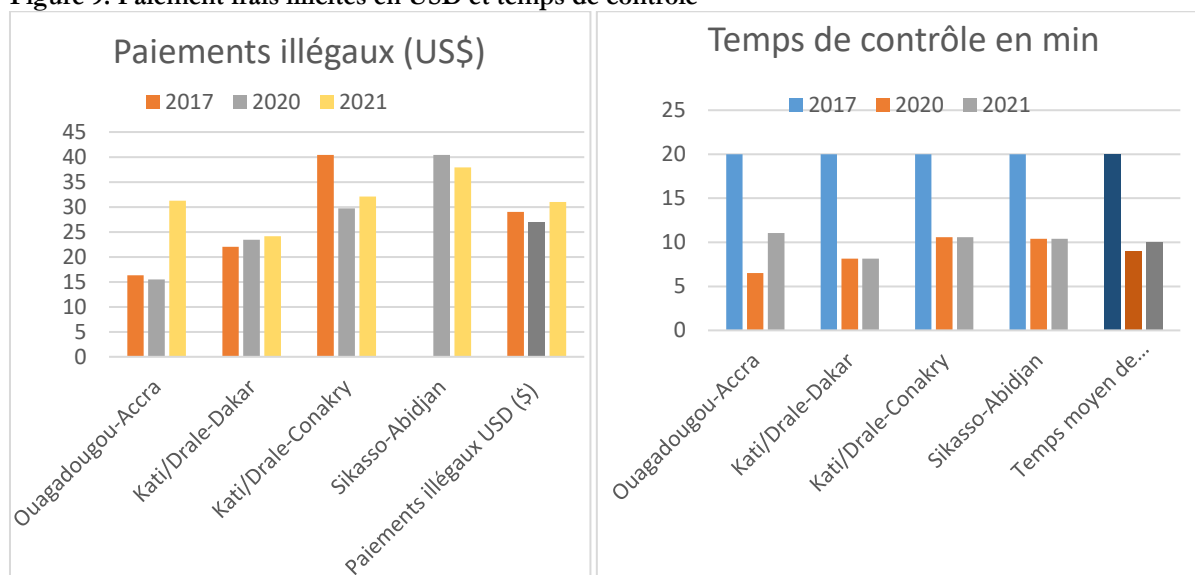
Au titre de la composante 3, il s'est agi de la poursuite de la mise en œuvre de 16 projets pilotes issus du lancement de l'appel à projet sur la commercialisation du bétail viande pour une subvention de 3 098 384

dollars USD ayant permis la signature des accords de subvention ainsi que le démarrage desdits projets au cours du premier trimestre 2021. Ces 16 projets pilotes comprennent 11 projets nationaux CEDEAO, un projet du Tchad et 3 projets régionaux couvrant plusieurs pays. Les 4 Etats membres de la CEDEAO qui n'ont pas bénéficié de projet sont les suivants : Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Sierra Leone. Les projets combinent leurs interventions à 3 niveaux : i) intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité, ii) modernisation du commerce du bétail et de la viande, iii) renforcement des liens d'affaires entre les acteurs le long de la filière.

- **Au niveau de la Thématique 1** : intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité au Cap Vert (AAN)-Guinée (RADIG)-Tchad (AEN)-Ghana (GDCA)-Mali (CRA)-Togo (FENAPFIBVITO), les principaux résultats déjà visibles sont : i) l'amélioration de l'offre d'animaux de qualité à haut potentiel de rendement en viande, l'amélioration de la commercialisation des animaux de boucherie, la mise à dispositions d'aliments de qualité pour le bétail.
- **Au niveau de la Thématique 2** : la modernisation du commerce du bétail et de la viande au Burkina Faso (CAEASA & RECOPA), au Niger (PIK & IP/BVCP), au Nigeria (NANTS), au Togo (FENAPFIBVITO), au Mali (AMEDD) et au Sénégal (CNMDE), a consisté principalement en des négociations pour la libération de pistes à bétail et de zones de pâturage, la conduite de travaux de construction, d'équipement et d'aménagement d'abattoirs modernes pour le bétail ; la réalisation de l'assurance du transport du bétail et des éleveurs ; la sécurisation et la facilitation du commerce du bétail. Les résultats déjà visibles sont les suivants (i) Le taux de mortalité des animaux pendant le transport a diminué. Par exemple, il est passé de 30% à 5% par an grâce à l'amélioration substantielle de la sécurisation du transport du bétail dans le corridor Sénégal, Côte d'Ivoire et Burkina Faso. (ii) les tracasseries, les taxes illicites ont été considérablement réduits pendant le transport du bétail. (iii) Les revenus des commerçants de bétail concernés ont augmenté en raison de la disponibilité plus abordable des aliments pour animaux et de la vaccination.
- **Au niveau de la Thématique 3** : le renforcement des liens commerciaux entre les acteurs de la chaîne de valeur au Mali (CRA), au Nigeria (KSA-Agrolog), au Togo (VSF), en Côte d'Ivoire (FENACOFBVI), au Niger (IP/BVCP), et au Sénégal (CNMDE), les principales réalisations sont la facilitation de l'accès au marché, le développement de nouveaux modes de commercialisation des produits carnés à haute valeur ajoutée, la construction et la mise en œuvre d'installations modernes de transformation de la viande.

Globalement, dans le cadre de la fluidification du commerce de bétail vif le long des couloirs transnationaux et les zones frontalières à travers l'appui à la gestion des politiques publiques concernant la filière Bétail-viande et le dialogue multi-acteurs, on remarque que c'est sur les corridors, les paiements illicites a globalement augmenté de entre 2017 et 2021 mais le temps moyen de contrôle a baissé sur tous les corridors de près de la moitié.

Figure 9: Paiement frais illicites en USD et temps de contrôle



2.7.2.3. Le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP)

Après la mise en œuvre de la phase 2 du programme, la phase 3 du PRAOP se positionne sur un enjeu très important pour la région Afrique de l'Ouest, à savoir, la création d'emplois rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans les chaînes de valeur agroalimentaires, notamment celle du lait local. Certaines études révèlent que le marché régional du travail n'offre que neuf cent milles (900 000) emplois aux trois millions (3 000 000) de jeunes qui y arrivent chaque année. Ce programme contribuera à réduire le sous-emploi chronique des jeunes et les préserver des désillusions qui les poussent vers l'exode rural, l'émigration non contrôlée et l'adhésion aux groupes délictuels. Par ailleurs l'action contribuera à l'amélioration du financement dans le secteur agrosylvopastoral, étant donné la probable contribution des jeunes insérés à l'accroissement de l'épargne intérieure.

Le programme se focalise principalement sur la chaîne de valeur lait local, susceptible d'apporter des opportunités concrètes d'emplois sans constituer le seul débouché à proposer aux jeunes. En effet, la chaîne de valeur du lait local dispose d'un potentiel important reposant sur : un cheptel important, disposant d'une marge importante pour l'amélioration du potentiel génétique et l'existence de pâturages dont l'aménagement optimal permettrait aux systèmes extensifs, premiers fournisseurs de lait de la région, de renforcer leurs performances productives. A cela il faut ajouter l'évolution des habitudes alimentaires en lien avec l'urbanisation et la hausse du niveau de vie ainsi que l'engagement communautaire d'accroître fortement le commerce intra régional de produits agro-alimentaires à travers l'Offensive lait Local de la CEDEAO.

L'objectif global de la phase 3 est de contribuer à réduire l'exode rural et l'émigration incontrôlé des jeunes à travers leur insertion professionnelle dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique et dans les chaînes de valeur agroalimentaires en Afrique de l'Ouest et au Tchad.

L'objectif spécifique vise à améliorer l'accès des jeunes (hommes et femmes) à des emplois décents et rémunérateurs dans les chaînes de valeur du lait local dans les zones ciblées grâce, à travers des initiatives conduites par la CEDEAO, les Etats, les organisations socioprofessionnelles agricoles et le secteur privé.

L'année 2022 a été consacrée essentiellement sur la sélection de 24 projets par un appel à propositions sur l'emploi des jeunes dans la filière lait local. Ces projets couvrent trois thématiques à savoir : (i) amélioration de la production laitière et d'aliment bétail, (ii) collecte, transformation, distribution des produits laitiers locaux et des équipements spécifiques, (iii) prestation des services financiers et non financiers (services d'accès aux crédits investissement, assuranciers, vétérinaires, d'appui-conseil/contrôle laitier).

Les projets sélectionnés devraient permettre de créer 478 991 emplois directs sur le potentiel de 889 636 emplois sur l'ensemble des projets soumis. Bien que le nombre (24 projets sélectionnés) représente environ 35% du nombre total des soumissions, le nombre d'emplois des projets sélectionnés représente près de 54% du potentiel des soumissionnaires. Ce qui signifie que la sélection a ciblé les projets ayant démontré une

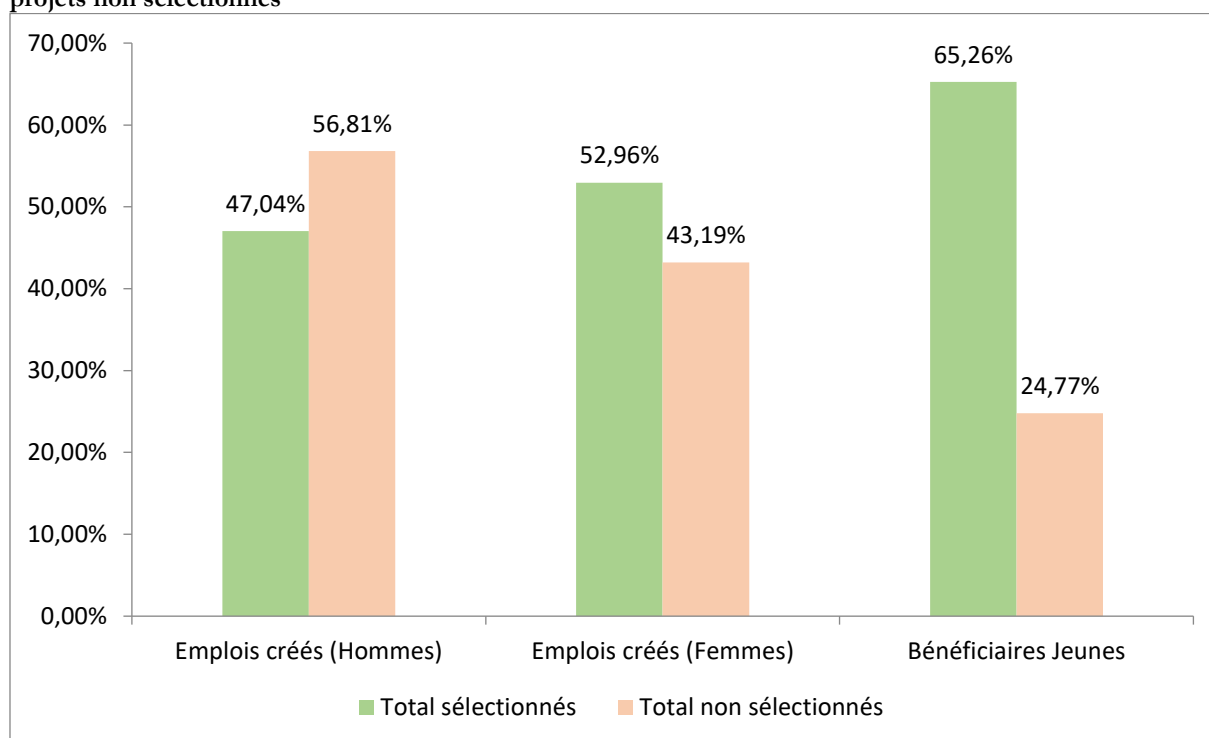
capacité à créer plus d'emplois que les projets non sélectionnés mais également des emplois pour les jeunes car plus de 75% des emplois sont au profit des jeunes.

Tableau 2: Potentiel d'emplois hommes, femmes et jeunes dans les projets sélectionnés et dans les projets non sélectionnés

Rubriques	Total sélectionnés (A)	Projets soumis (B)	(% A/B)
Emplois créés (Hommes)	225,328	458,629	49.1%
Emplois créés (Femmes)	253,663	431,007	58.9%
Bénéficiaires Jeunes	312,577	414,296	75.4%
Total	478,991	889,636	53.8%

En plus, ce taux est plus élevé chez les femmes et chez les jeunes. On peut donc conclure que les évaluations ont permis de sélectionner les projets à une grande propension de création d'emplois, notamment au niveau des jeunes et des femmes en lien avec l'objectif de l'appel qui est la « Promotion de l'emploi des jeunes dans les chaînes de valeur lait local en Afrique de l'Ouest et au Tchad ».

Figure 10: Part d'emplois potentiels hommes, femmes et jeunes dans les projets sélectionnés et dans les projets non sélectionnés

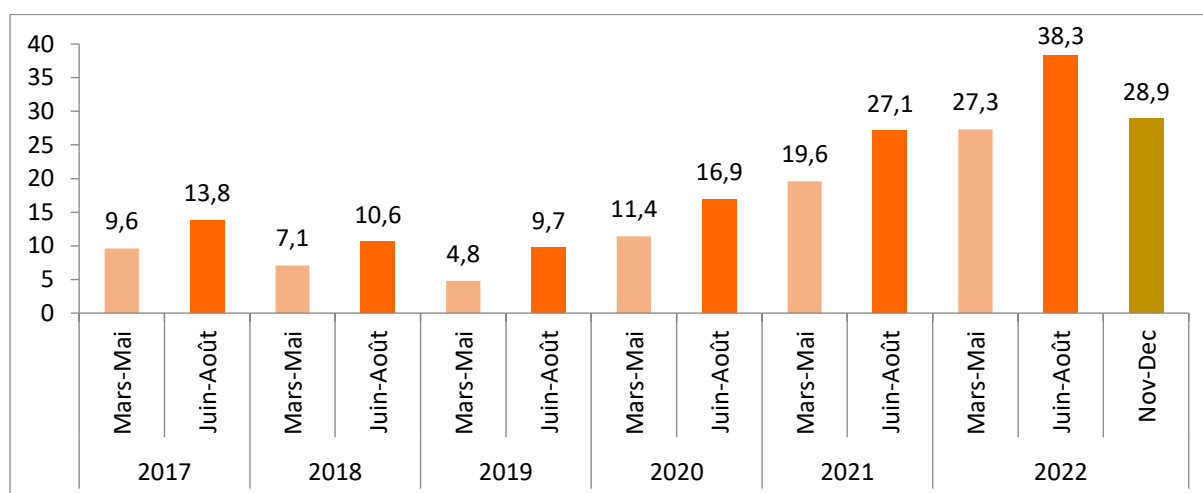


2.7.3. OS3. « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables »

L'analyse du Cadre Harmonisé (situation courante octobre-décembre) de la situation alimentaire et nutritionnelle montre que l'espace CEDEAO ajouté du Tchad et la Mauritanie connaît de plus en plus des problèmes d'insécurité alimentaire. Cette situation alimentaire est la résultante de chocs climatiques, socioéconomiques, sécuritaires et sanitaires.

En vue d'apporter une réponse à la situation alimentaire et nutritionnelle qui devient de plus en plus inquiétante, la mise en place d'instruments de réponse comme les filets sociaux de sécurité, la réserve de sécurité alimentaire devient plus que nécessaire.

Figure 11: Evolution de la population en insécurité alimentaire en millions (Phase3 et +)



Source : A partir des données des analyses CH RPCA, CSAO, 2022

Pour atteindre cet objectif spécifique 3 « améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables, » des projets ont été développés et confiés à l'ARAA.

2.7.3.1. Le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO)

L'action s'inscrit dans la continuité du projet d'appui à la politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA) sur les filets sociaux de sécurité. L'objectif spécifique est d'améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré des enfants dans les écoles. Le projet est cofinancé par la CEDEAO et la coopération espagnole à hauteur de 4,4 millions d'euros dont 90% (4 millions €) financés par l'AECID et 10% par la CEDEAO et par les porteurs de projets. Les bénéficiaires directs du projet sont 24 000 écoliers dont 14.400 filles soit 60%. Il s'agit de 1600 élèves par Etat membre de la CEDEAO (4 cantines par État membre de la CEDEAO, 8 classes de 50 écoliers environ par école). La convention a été signée en fin 2022 et l'année 2023 sera la première année de mise en œuvre du projet.

2.7.3.2. Le Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Projet Stocks phase intérimaire)

A la suite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest financé par l'Union Européenne à hauteur 56 millions d'Euros, une deuxième phase du projet est financée par l'AFD à hauteur de 17 millions d'euros.

L'objectif global du projet est d'accroître la capacité de l'Afrique de l'Ouest à gérer les crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales dont les causes se diversifient et l'ampleur se développe en raison de la combinaison de facteurs structurels et conjoncturels.

Le projet comporte 3 composantes :

- Composante 1 : Consolidation des acquis de la stratégie régionale de stockage ;
- Composante 2 : Préparation de la phase 2 de la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire ;
- Composante 3 : Coordination, appui technique, communication et visibilité, suivi-évaluation, audits et évaluation externes.

Les principales activités réalisées depuis la signature de la convention de financement concernent le recrutement de l'Unité de Coordination du projet et la levée des conditions suspensives au premier versement et la demande de premier versement.

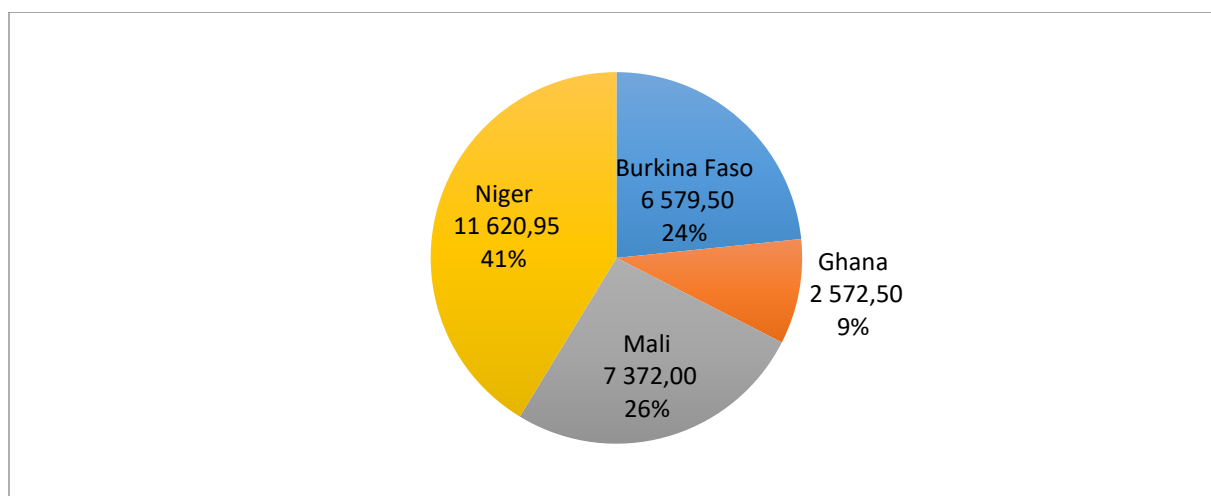
L'année 2023 représente la première année de mise en œuvre effective des activités du projet. La priorité sera donc mise sur le maintien des acquis de la Stratégie Régionale de Stockage de la CEDEAO notamment en :

- Relançant effectivement les activités en appui aux deux premières lignes de défense (stockage de proximité et stockage national) et en renforçant les activités de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (déjà un achat de 14 062 tonnes sur les ressources du projet et 5 295 tonnes sur les ressources fonds propres CEDEAO seront réalisés au cours du premier semestre 2023 en vue de renforcer les capacités d'interventions de la RRSA) ;
- Finalisant les processus entamés dans la première phase notamment la validation des études réalisées et la conduite des autres études planifiées ;
- Engageant un certain nombre de nouveaux chantiers comme la mise en place d'un système d'information sur le stockage de proximité et le stockage national, la finalisation et la réalisation d'une opération pilote pour les interventions de la RRSA en aliment bétail, la relecture des procédures de la RRSA, etc.

En rappel, le capital de la RRSA représente une quantité de 36 811,82 Tonnes de céréales dont 28,144.95 (76%) est en cours de reconstitution par Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Ghana.

Le graphique ci-dessous donne les quantités et le poids des stocks de céréales en cours de reconstitutions par les pays (fin mars 2023)

Figure 12: Quantité de céréales à reconstituer par les pays



Le capital de 36 811,82 Tonnes a permis les interventions avec la modalité de reconstitution grain pour grain, de 54 563,45 tonnes de céréales qui ont touchés 5 pays (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger et Nigéria) présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Interventions de la RRSA de 2017 à 2022

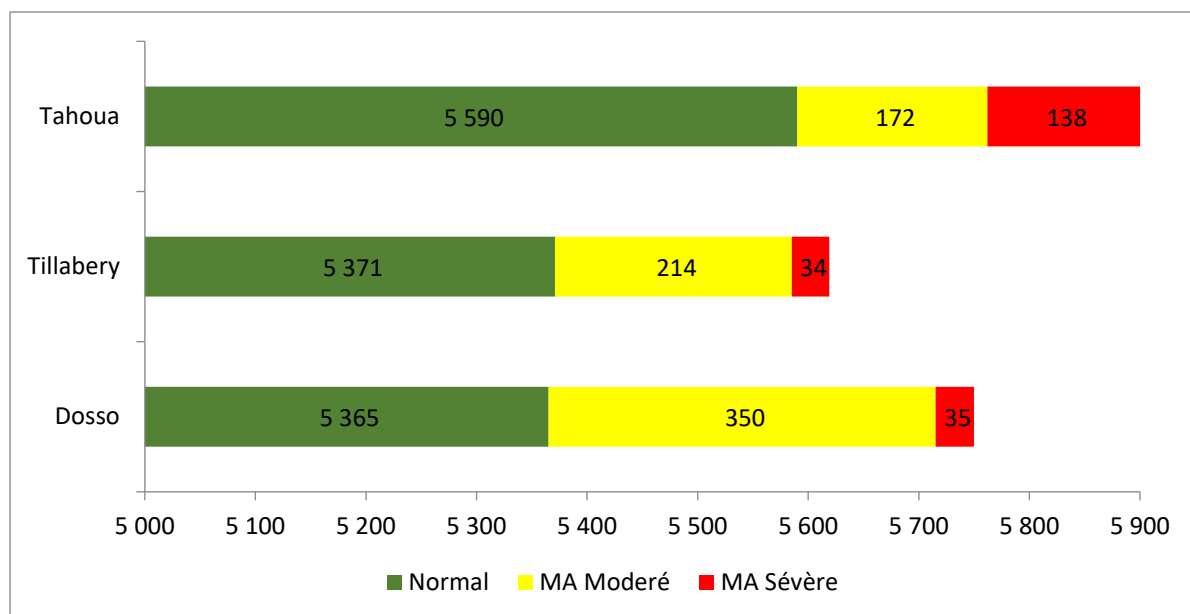
Années	Burkina Faso	Ghana	Mali	Niger	Nigéria	Total /an
2017					1 130	1 130
2018	4 303	2 750		6 528		13 581
2019			2 856		5 000	7 856
2020	954		793	678	3 999	6 424
2021			7 372	7 597,95		14 969,95
2022	6 579,5			4 023		10 602,5
Total/pays	11 836,5	2 750	11 021	18 826,95	10 129	54 563,45

L'évaluation des effets des interventions de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire dans les pays bénéficiaires conduite par la CEDEAO a permis d'identifier les effets positifs obtenus et les atouts liés à la mise en œuvre des appuis de la RRSA aux Plans Nationaux de Réponse, l'importance de l'intervention de la RRSA dans les PNR, au ciblage, au financement de la mise en œuvre de l'intervention (transports, distributions, etc.), à la visibilité/communication, au mécanisme de monitoring et d'évaluation mis en œuvre par les pays, etc.

A titre d'exemple, les 205 tonnes de farines enrichies distribuées dans les trois régions du Niger (Dosso, Tillabery et Tahoua) dont la malnutrition est très élevée ont permis la prise en charge de 17 269 enfants de 6 à 23 mois (58% de garçons et 48% de filles) sur 2 mois, à raison d'une session de distribution par mois de 6 kg par enfant.

L'opération a permis de dépister 736 enfants de 6 à 23 mois en risque de malnutrition aigue modéré soit 4.26%, 207 en malnutrition aigue sévère. Ces derniers ont tous été référés vers des formations sanitaires selon le protocole de prise en charge de la malnutrition au Niger : « Tout enfant dépisté en rouge par le périmètre brachiale doit être référé dans une formation sanitaire pour recevoir des soins médicaux en plus du traitement nutritionnel spécifique.

Figure 13: Le graphique ci-dessous donne le nombre d'enfant selon la zone du périmètre brachiale :



2.7.3.3. Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

L'Objectif de développement du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme.

La première phase du Programme couvre quatre (4) pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo) et des actions régionales portées par la CEDEAO, le CILSS et le CORAF. La deuxième phase comprendra trois (3) pays supplémentaires (Chad, Ghana, Sierra Leone). Le FSRP vise à terme une couverture régionale complète.

Le FSRP est organisé autour de cinq (5) composantes :

- (i) le renforcement des services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales ;
- (ii) la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ;
- (iii) l'intégration des marchés alimentaires régionaux et le commerce ;
- (iv) une composante d'intervention d'urgence ;
- (v) la gestion du Programme.

Les principales cibles du programme se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Principaux résultats attendus

Indicateurs	Objectif final
Bénéficiaires du programme (agriculteurs touchés par des actifs ou des services agricoles)	2,300,000
Acteurs du système alimentaire ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie (par nombre et par sexe) (Nombre)	500,000
Pourcentage de femmes ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie	40%
Producteurs adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique (Nombre)	1,295,000
Pourcentage de femmes adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique	40%
Surface sous pratiques de gestion intégrée du paysage (Hectare(Ha))	102,300
Part de la production faisant l'objet d'échanges intra-régionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées (Pourcentage)	30%

Au cours de 2022, les principales réalisations sont :

- La levée des conditions suspensives à l'entrée en vigueur effective de la convention de financement D923 (IDA) et TF0B8256 (Food Systems 2030 Multi-Donor Trust Fund) ;
- Le lancement officiel du programme en juin 2022 ainsi que la tenue du premier comité de pilotage du programme ;
- La négociation d'un financement additionnel auprès du GRIF approuvé en juin 2022 pour un financement additionnel au FSRP d'un montant de 23 millions de dollars pour la Commission de la CEDEAO,
- La mise en place en cours de l'unité de coordination régionale ;
- L'élaboration des manuels et outils de gestion du programme (manuel du projet, manuel du suivi-évaluation) ainsi que les programmes de travail et budget (PTBA) 2022-2023.

2.7.3.4. Le projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes par la mise en place de périmètres maraîchers transfrontaliers entre le Togo et le Bénin

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Agricole régionale, la CEDEAO bénéficie du financement de la Coopération Allemande (GIZ) de près de 100 000 mille euros pour la mise en œuvre du projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes par la mise en place de périmètres maraîchers transfrontaliers entre le Togo et le Bénin.

Les principales réalisations sont :

- deux forages fonctionnant avec l'énergie solaire et équipés de pompe et de châteaux sont construits dans deux villages binômes transfrontaliers du Bénin et du Togo et remis aux groupements de femmes ;
- les capacités techniques et matérielles des bénéficiaires constitués surtout de femmes sont renforcées leur permettant de développer des activités génératrices de revenus (maraîchage, petit élevage, ...) afin de réduire leur vulnérabilité face à la pauvreté ;
- les bénéficiaires commenceront la production agricole en 2023 en vue d'améliorer leur situation socio-économique.

Ce projet fait suite à la capitalisation du Programme de développement socio-économique de la zone transfrontalière Burkina Faso-Ghana libérée de l'onchocercose (OFZ) qui visait à établir à titre expérimental, un mécanisme transfrontalier permettant aux communautés transfrontalières des zones libérées de l'onchocercose du Burkina Faso et du Ghana, d'élaborer de façon consensuelle des Plans de Développement de leur terroir transfrontalier, à les exécuter ensemble sans tenir compte des frontières qui les séparent afin

de promouvoir le développement socio-économique de leurs localités, sous l'égide de la CEDEAO, dans le cadre du développement intégré de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire régionale.

2.7.3.5. Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA)

Le projet est financé par l'Union européenne à hauteur de 6 millions d'euros avec une contribution de la Coopération espagnole de 495 000 euros. Le projet est mis en œuvre au Mali dans les régions de Koulikoro, Sikasso, au Niger dans les régions de Zinder, Tahoua, Dosso, Tillabéry, et au Burkina Faso dans les régions du Sahel, Centre-Nord et Nord afin d'accroître les opportunités d'emplois décents et rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans la filière lait local. Trois agences de coopérations assureront la mise en œuvre du projet notamment l'agence de coopération belge (Enabel), l'Agence luxembourgeoise (Luxdev) et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le Développement (AECID)

Le projet vise à contribuer à une transformation agroécologique adaptée au changement climatique des systèmes d'agro-pastoralisme pour les rendre plus productifs, résilients et sains pour les animaux, les humains et l'environnement. De façon spécifique, il s'agit de :

- Améliorer la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales par des pratiques de gestion durable capables de s'adapter au changement climatique, testées par la recherche et promues par les acteurs techniques et sociaux ;
- Améliorer la disponibilité et l'accès à l'aliment bétail de qualité au niveau régional, à travers une meilleure production et organisation de la distribution ;
- Limiter les risques liés à la consommation de lait local pour la santé humaine à travers un meilleur contrôle des zoonoses dans la filière de l'élevage pastoral ;
- Contribuer à des politiques et stratégies sectorielles nationales et régionales à travers une bonne concertation avec les acteurs influents et une bonne communication des connaissances générées ;

L'année 2023 marquera le démarrage effectif des activités. Un appel à proposition sera lancé pour la sélection d'ONG devant appuyer la mise en œuvre des activités qui porteront sur l'amélioration des capacités de distribution d'aliments et les éleveurs transhumants : les activités porteront sur l'état des lieux des banques d'aliment bétail et le partage des informations relatives aux aliments bétail et sur l'amélioration de la disponibilité d'AB de qualité tout au long de l'année. Il est prévu la mise en place de l'assurance indicielle des pâturages, l'étude de la production locale de matières premières pour la fabrication d'AB et les capacités d'augmentation, l'accompagnement technique de la production d'AB pour éviter les aflatoxines et l'analyse des besoins et des procédures d'importation exceptionnelle d'AB pendant des crises pastorales

2.7.4. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire »

L'agriculture est un secteur capital dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que dans la consommation des ménages. Avec une population de plus en plus grandissante et des besoins divers face aux effets des changements climatiques et de la mondialisation, les Etats renforcent leur effort dans l'amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire, la CEDEAO a entrepris la formulation et la mise en œuvre de projets et programmes en plus de l'opérationnalisation du fonds régional :

2.7.4.1. Le Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)

Le projet s'inscrit dans la poursuite des activités mises en place par la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest dans le cadre du projet Pastoralism and Stability in the Sahel and Horn of Africa (PASSHA), et en complémentarité des différentes initiatives dans la région en matière d'appui à l'élevage et au pastoralisme. Il est mis en place dans les 15 pays de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad, pour une durée totale de 4

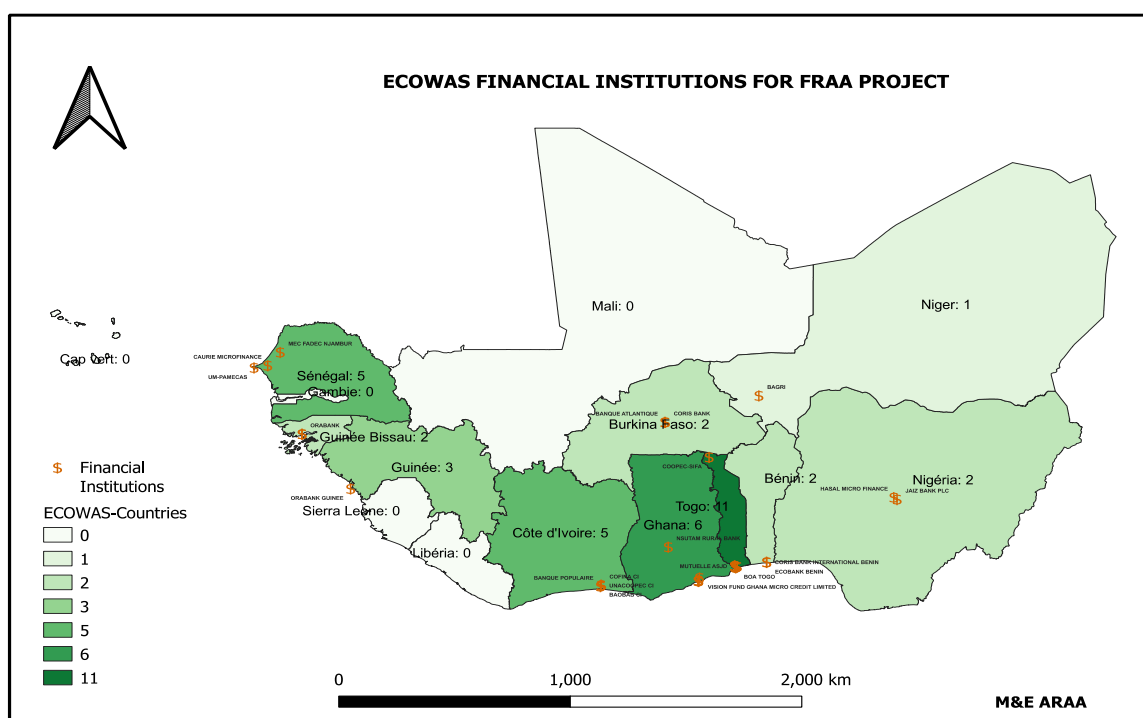
ans. De façon spécifique, PEPISAO vise à : i) Appuyer un dialogue multi-acteurs aux différentes échelles de gouvernance et encourager les innovations ; ii) Capitaliser, échanger et diffuser des initiatives en matière de prévention-gestion des conflits ; iii) Construire une vision régionale partagée des élevages ruminants et contribuer à la renégociation des cadres réglementaires.

Au cours de l'année 2022, les principales réalisations sont :

- l'édition du document de guide de prévention, de gestion et de transformations des conflits liés à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, intégrant les dimensions sociales et environnementales ;
- la poursuite de l'organisation des concertations entre OP et OPR des pays sahéliens et côtiers sur la gestion du pastoralisme et de la transhumance dans les zones transfrontalières
- l'édition de huit notes de capitalisation sur les bonnes pratiques endogènes de prévention et de gestion des conflits en lien avec la compétition pour l'accès aux ressources naturelles.
- le lancement de la phase pilote de l'observatoire des systèmes d'élevage mobiles de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. ;
- la finalisation de l'élaboration et édition d'un répertoire informatif sur les accords et règlements relatifs au pastoralisme des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à partir de 12 critères retenus ;
- l'accélération des actions de renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires des zones transfrontalières conflictogènes à la sensibilité aux conflits d'accès aux ressources naturelles ; portant le nombre de ceux formés à quatre-vingt-douze dont vingt et une femmes.
- la finalisation de trois notes de réflexion prospective sur le devenir des systèmes d'élevage mobiles, mettant clairement en relief les trois catégories de variables clé : économiques, climato-environnementaux et socio-politiques qui déterminent les changements et les trajectoires des systèmes pastoraux,
- le lancement du processus de formulation de la stratégie pour le développement de l'élevage et la sécurisation du pastoralisme et de l'identification des instruments de politiques publiques pour mieux anticiper sur les résultats souhaités,
- l'appui au renforcement des cadres de concertation transfrontaliers, à travers la facilitation de la signature de deux mémorandums d'entente (KEBBI-ALIBORI-DOSSO), (TAMBACOUNDA-GUIDIMAKHA-KAYES) et de deux accords de coopération transfrontalière (KEBBI-DOSSO) et ZINDER- JYGAWA, de la dotation de l'espace KADO (KEBBI-ALIBORI-DOSSO, d'un programme holistique de développement.
- des divers appuis ont été apportés au DADR et au DAERE pour le suivi des activités liées à l'élevage et à d'autres préoccupations et ont permis d'améliorer la cohérence et la synergie des interventions : FAPS PRIDEC, LoA alimentation animale bétail et plan d'investissement pour le sous-secteur élevage.
- quatre vingt dix neuf journalistes des radios communautaires, dont trente pour cent de femmes ont formés à la communication sensibles aux conflits liés à la compétition d'accès aux ressources naturelles
- **soixante (60) émissions ont été produites et postées sur la radio souncloud créée avec près de 1000 écoutes enregistrées**
- deux accords de coopération transfrontalière et deux mémorandums d'entente entre les autorités des zones transfrontalières ont été signés pour pacifier la transhumance transfrontalière
- cinq pays (Bénin, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire et Togo) ont validé leur document d'investissement pour le développement de l'élevage. Trois autres pays (Sierra Leone, Libéria et Guinée Bissau) ont produit un argumentaire en faveur de programme de développement de l'élevage dans leur pays. La composante régionale du projet d'investissement pour le développement de l'élevage dans les pays côtiers a été validée.
- un plan d'action et d'investissement pour l'alimentation animale est en cours de formulation en collaboration avec la FAO.

2.7.4.2. Le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation

Il est déjà doté déjà d'environ 4 millions de dollars exclusivement des fonds du prélèvement communautaire afin de servir de levier pour la mobilisation des ressources externes auprès des bailleurs de fonds. Les outils, élaborés par la BIDC (Plan d'affaire, manuel de procédure, stratégie de mobilisation de ressources) sont en cours de validation en vue de l'organisation d'un business meeting à l'effet d'une mobilisation des ressources auprès des bailleurs pour le financement du secteur agricole. Ce Fonds financera en 2023 des projets pilotes de l'Initiative de l'Afrique de l'Ouest pour une agriculture intelligente face au climat et des chaînes d'approvisionnement résilientes dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest (WAICSA) dont l'ARAA assurera l'assistance technique à travers des banques ou des institutions de micro finances plus proches de la populations. Des Dues-diligences ont été réalisées (par ARAA et BIDC) en 2022 ont permis de présélectionnées dix-sept (17) institutions financières (8 Banques et 9 IMF) sur les trente-cinq (35) évaluées. Cette présélection sera soumise pour validation au Conseil de surveillance du FRAA afin de permettre les premiers financements des projets au cours de l'année 2023



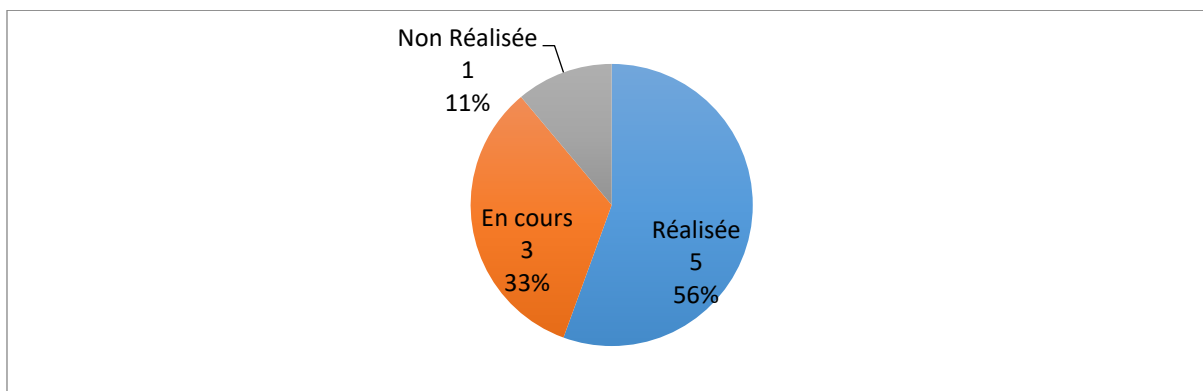
En rappel, Le WAICSA est un mécanisme de financement mixte qui sera mis en œuvre, avec un accent particulier sur l'agriculture intelligente face au climat. Le WAICSA comprend deux facilités : (i) la Facilité de Financement (au minimum 80% du fonds) propose des prêts, des garanties et des investissements en fonds propres, aux petites exploitations agricoles, aux organisations de petits exploitants et aux agro-entrepreneurs, directement et par l'intermédiaire d'institutions financières locales et (ii) la Facilité d'Assistance Technique (jusqu'à 20% du fonds) est financée par des dons et subventions de la CEDEAO et des bailleurs. Les intermédiaires financiers sont en cours de recrutement dans les Etats membres.

En rappel, en termes d'impacts, WAICSA devrait contribuer à améliorer les rendements agricoles, le bien-être socioéconomique et la résilience climatique des petits exploitants agricoles. En fonction des pratiques agriculture intelligente face au climat mises en œuvre, le Fonds peut convertir 185 000 hectares de terres agricoles, touchant 90 000 ménages et contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des écosystèmes.

III. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Au cours des comités de pilotage des projets et programmes sous la coordination de l'ARAA et de son comité d'orientation en février 2022, huit (08) principales recommandations formulées à l'endroit des OIG et leurs partenaires dont 56% ont été totalement réalisées, 33% en cours de réalisation et une non réalisation.

Figure 14: Etat de la mise en œuvre des recommandations des comités de 2022



Le tableau ci-après donne l'état exhaustif de mise en œuvre des recommandations des comités. La recommandation portant sur l'amélioration du cadre de coopération en instituant une réunion annuelle de bilan de la collaboration institutionnelle, n'a pas été encore réalisée mais la réflexion serait reconduite en 2023.

Tableau 5: Etat de mise en œuvre des recommandations à l'endroit de la CEDEAO

Recommandations	Statut	Commentaire
1. Poursuivre le renforcement de la coordination des différentes interventions ;	Réalisé	La CEDEAO a poursuivi les comités thématiques en vue de renforcer la coordination et la synergie dans chacune des thématiques. Des programmations conjointes ont été réalisées et des concertations sont régulièrement organisées entre les acteurs travaillant dans la même thématique
2. Renforcer la communication et la visibilité des actions de l'ARAA à tous les niveaux;	Réalisé	Un bulletin est régulièrement produit, le site web est en cours de restructuration
3. Prévoir de rappeler la mémoire de certaines personnalités ayant contribué à l'établissement de l'ARAA	En cours	Réflexion toujours en cours.
4. Revoir les axes du plan stratégique ainsi que leur contenu en prenant en compte les orientations des membres du CO	Réalisée	Un comité interne présidé par le DADR a revisité les différents axes, une session de travail a été organisée en présence du consultant et la version révisée a été validée en marge des CTS des projets en septembre 2022.
5. Attente d'une meilleure implication de l'UEMOA dans l'organisation des Comités ;	Réalisé	Organisation conjointe des comités avec l'implication effective de l'UEMOA. Plusieurs réunions préparatoires CILSS-CEDEAO-UEMOA-CORAF a permis de finaliser l'agenda des comités ainsi que des contributions à une organisation réussie desdits comités.
6. Développer une approche de formulation conjointe des futurs projets et initiatives prévus dans la région et tenir compte de la capitalisation des acquis antérieurs de chaque institution ;	Réalisé	L'expérience du FSRP est une des réponses à cette recommandation. La formulation a été conjointe avec l'implication du CORAF, CILSS, CEDEAO, ARC. Egalement, la formulation des nouveaux projets se base sur les acquis capitalisés des projets antérieurs (Phase 2 stocks, PRAOP3, PACBAO2, FSS, ect). La formulation de la phase intérimaire du projet stock et des FSS ont été orientées par les capitalisations et partages d'expériences
7. Améliorer le cadre de coopération en instituant une réunion annuelle de bilan de la collaboration institutionnelle (CEDEAO, CILSS, UEMOA, CSAO, FAO, CORAF) ;	Non réalisé	Le Cadre général conjoint de coopération entre la CEDEAO et l'UEMOA, appelé « SECRETARIAT TECHNIQUE CONJOINT » (STC – CEDEAO / UEMOA) a été mise en place par le Sommet des Chefs d'Etat depuis 2006/2007. La réunion annuelle de bilan de la collaboration institutionnelle n'a pas pu se tenir. Cette recommandation sera reconduite en 2023.
8. Mettre en place un « prix du meilleur coordinateur » pour récompenser les efforts de mutualisation des fonds et	En cours	Une proposition d'attestation de reconnaissance aux membres sortants des projets a été faite. Ils auront les attestations qui leur seront décernées lors des comités thématiques.

Recommandations	Statut	Commentaire
de construction de synergies entre les projets ;		

IV. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION PHYSIQUE DU PTBA 2022

La plus part des projets n'étant pas dans leur période de démarrage ont des taux d'exécution satisfaisant à l'exception du projet AIC dont le taux est de 6%. Ce taux s'explique par :

- le retard de plus d'un an observé dans le démarrage des activités du projet,
- l'infructuosité du marché relatif l'acquisition et installation d'un ensemble de pluviomètres, thermomètres et anémomètres à lecture directe ainsi que celui portant sur les études complémentaires ;
- la non finalisation en 2022 du processus de recrutement du cabinet en charge des études complémentaires ainsi que l'identification des 25 sous-projets ;
- le fait que les principales activités de la composantes 2 n'ont pas été réalisées car dépendantes de la finalisation du processus de sélection des 25 sous-projets.

Les autres projets tels que l'appui USAID, le FSRP, le PMAI-AO, le PRAOP 3, le PRAPS, le PPR2 ont également des taux d'exécution très faible. La principale difficulté est les retards dans les démarrage en général des nouveaux projets mais également les procédures si des anticipations de ne sont pas faites.

Tableau 6: Synthèse des taux d'exécution physique des projets en 2022

Projets/Programmes	Taux d'exécution Physique
1. PAE	83%
2. GCCA+	81%
3. AIC	6%
4. PACBAO	48%
5. SyRIMAO	90%
6. FSS	99%
7. PFUA	100%
8. PEPISAO	75%

V. CONCLUSION

En 2022, les projets/programmes mis en œuvre par l'ARAA ont contribué à la mise en œuvre de la politique agricole avec des projets à impacts tangibles auprès de la population. Des projets ont contribué à l'augmentation de la production agricole et des revenus des bénéficiaires dans certaines zones d'intervention avec des rendements agricoles qui ont passé de 1,5 tonne/ha à 3 tonnes/ha en moyenne sur les bas-fonds aménagés. Pour améliorer l'exportation des produits agricoles et augmenter les revenus des populations, l'ARAA à travers les projets a renforcé les systèmes régionaux et nationaux de recherche actions pour maîtriser les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des insectes phytophages.

Les principaux défis de la région restent la réponse à la crise alimentaire de plus en plus croissante avec les effets conjugués de la Covid19, la guerre en Ukraine, l'expansion du terrorisme dans le Sahel et les effets des changements climatiques.

La mise en œuvre des projets/programmes, de la Réserve régionale de sécurité alimentaire et l'opérationnalisation du fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation constitue des instruments importants pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région.

Dans le sous secteur de l'élevage et du pastoralisme, plusieurs concertations ont été organisées pour favoriser le dialogue multi acteurs sur la mobilité du cheptel, l'harmonisation des réglementations, et la coordination des actions des pays en matière de gestion de la santé animale, notamment le contrôle et la surveillance des maladies animales transfrontalières. Aussi, dans l'optique de contribuer à l'opérationnalisation des stratégies d'insertion des jeunes dans le secteur Agrosylvopastoral, d'une part et l'offensive pour la promotion des chaînes de valeur du lait local, l'ARAA, a procédé à la sélection de 24 projets par un appel à propositions sur l'emploi des jeunes dans la filière lait local. Ces projets permettront à terme de créer 478 991 emplois

directs dans la région et de réduire de manière significative la migration tout en facilitant l'augmentation de la production, de la collecte, de la transformation et de la consommation des produits laitiers locaux.

Sur le plan environnemental et climat, les projets ont contribué à l'élaboration d'une stratégie régionale climat de la CEDEAO afin de prendre en compte des changements climatiques dans les politiques publiques.

Pour la mise en œuvre efficace des projets/programmes, l'ARAA a élaboré plusieurs outils administratifs et comptables, suivi évaluation, de passation de marché et de communication.

Pour ce qui est de la Réserve, elle a contribué à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages à travers la distribution des quantités importantes de céréales et de farine enrichies. Cependant, la mise œuvre opérationnelle de la Réserve rencontre parfois des problèmes au niveau des pays. En 2022, les questions de transit du transport des céréales dans le cadre de la RRSA ainsi que les exonérations n'ont pas été traités de manière efficace dans les pays.

Concernant le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation, malgré des avancées significatives, il n'est pas opérationnel afin de renforcer la résilience des exploitations agricoles. Les premières activités réalisées ont porté sur l'élaboration des outils de son fonctionnement notamment le plan d'affaire, le manuel de procédure et la stratégie de mobilisation de ressources.

Pour un fonctionnement efficace de ces différents instruments et projets, il convient de :

- accélérer l'opérationnalisation du fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation pour le financement du secteur agricole ;
- assurer un suivi rigoureux de proximité pour la mise en œuvre efficace des projets/programmes.
- alléger les procédures de passation des marchés dans le cadre des achats des céréales pour la réserve régionale dans les périodes convenables à de prix accessibles
- accorder un traitement préférentiel aux produits de la RRSA destinée à l'action humanitaire en facilitant les transits du transport des céréales.

Au niveau des pays, A titre d'exemple, des camions sont restés bloqués dans certains pays pour des difficultés de transit et d'exonération malgré les documents administratifs transmis par la CEDEAO. Il convient d'inviter les pays à respecter le principe de libre circulation des biens et services signés dans le cadre l'intégration régionale et surtout à accorder un traitement préférentiel aux produits de la RRSA destinée à l'action humanitaire. De même, compte tenu des interventions complémentaires des autres acteurs comme le PAM dans l'action humanitaire, la réflexion pourrait être plus globale à savoir la facilitation par les pays du transport des vivres destinés à l'action humanitaire.

Au niveau interne, il convient de rappeler que les achats des produits de la RRSA souffrent des procédures de passation de marchés de la CEDEAO. Pour accélérer les procédures des délégations à l'ARAA pourraient être envisagées pour faciliter les achats dans les périodes convenables à de prix accessibles. A titre d'exemple en 2021, tenant compte du retard mis dans la sélection d'un fournisseur par la Commission pour l'achat de céréales de la réserve et l'aboutissement du contrat au moment où les prix ont augmenté considérablement, le fournisseur au moment de la signature de son contrat a désisté et marché a été repris.

Enfin, le staff limité à la CEDEAO ainsi que le service de pooling à Lomé par les mêmes staffs de l'ARAA à Lomé notamment le service administration financé, ne permet pas une mise en œuvre très efficace et efficiente des activités et cela nécessite un renforcement des capacités en ressources humaines.